Saint-Denis Aujourd'hui

Bulletin d'information municipale - N° 33 - Décembre 2017

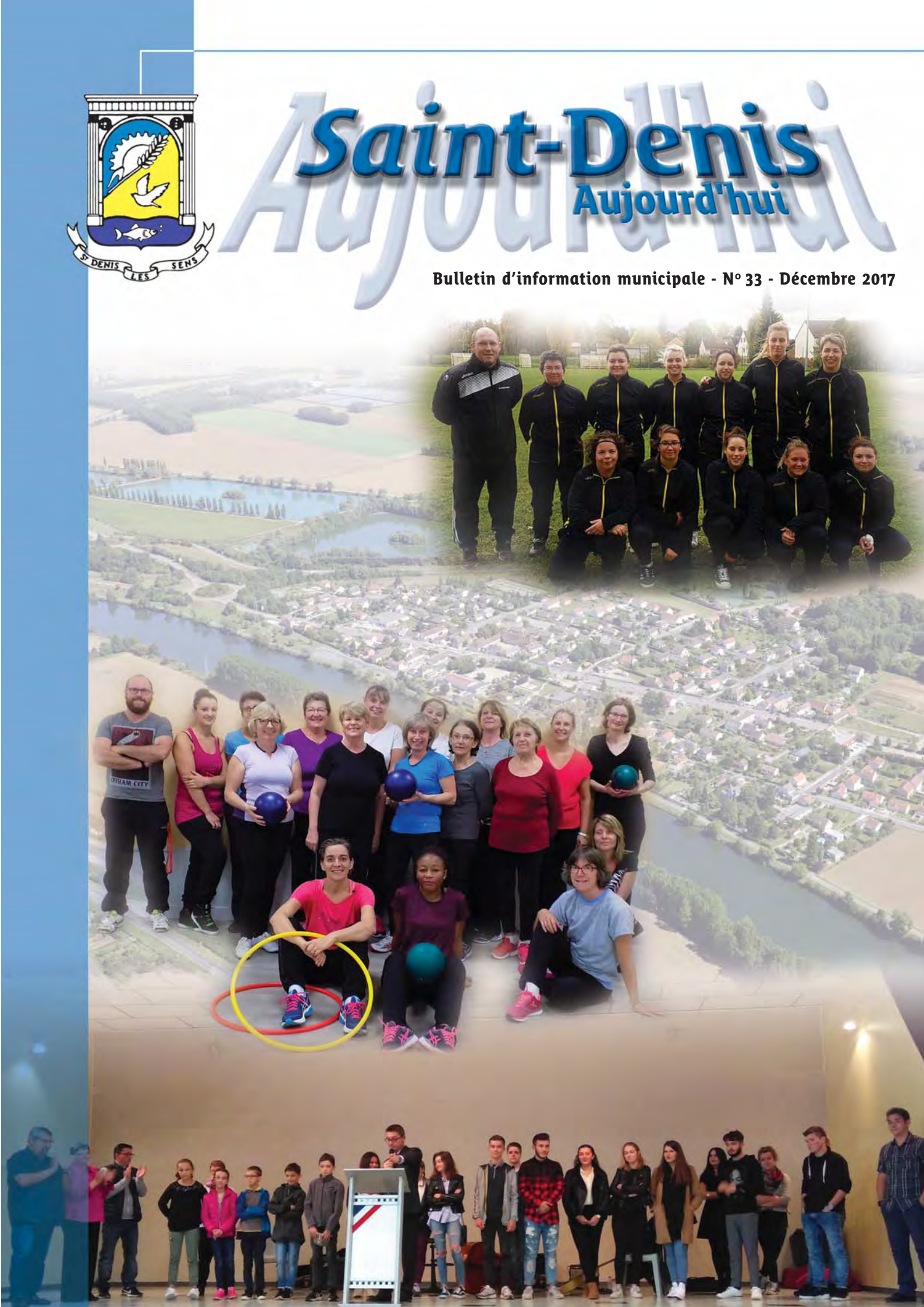

Sommaire

Editorial du Maire 3
Impôts : la commune a baissé fortement ses taux d'impôts ..... 4 à 6
1re Cérémonie de remise de prix aux jeunes de notre commune ..... 8 et 9
Travaux à l'église ..... 10 et 11
Opération « motard d'un jour » ..... 12 et 13
Histoire de la pétanque 14
Les pages de l'école ..... 15 à 17
Amicale des chasseurs de Saint-Denis-lès-Sens 18
Portrait dionysien 19
Amicale du souvenir du combattant ..... 20 et 21
Conseil municipal ..... 22 à 28
Saint-Denis dans l'objectif ..... 30 et 31
État civil 32
Confrérie Saint-Vincent 33
Association « amis de la chapelle Sainte Colombe-lès-Sens » ..... 34 et 35
USD Gym section enfants 36
USD Gym section adultes 37
USD Football 38
Concours maisons fleuries 40
Concert Tout en Métal 41
Entente des pécheurs du sénonais 42
Le club de l'Amitié 43
Salon littéraire et culturel 44
Opticien à domicile 45
Saint-Denis en poésie 47
Cuisine gourmande 48
Billet d'humour 49
Intercom ..... 50 et 51
Renseignements pratiques ..... 52 et 53
Tarifs communaux 54
Les berges de l'Yonne 55
Saint-Denis hier 56

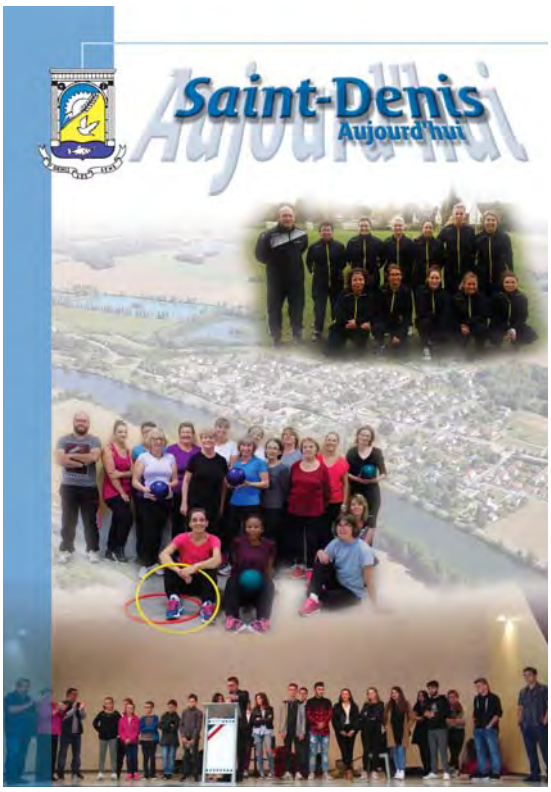

Bulletin municipal de Saint-Denis-lès-Sens :
"Aujourd'hui Saint-Denis"

Directeur de la publication : Alexandre Bouchier

Adresse de la Mairie :
Place de la Mairie
89100 Saint-Denis-lès-Sens :

Bulletin d'information municipale Décembre 2017 N° 33
Dépôt légal à parution

Mise en page, impression :
CHEVILLON Imprimeur
26, boulevard Kennedy, 89100 Sens.
Tél. 03 86 65 04 78

Editorial du Maire

Les fêtes de fin d'année arrivent à grands pas et peu à peu le froid s'installe. Le rythme des saisons est une poésie majestueuse qui fait battre les cœurs, pousser les enfants, grandir les adultes, apparaitre les premiers cheveux blancs, s'épaissir le cuir et puis goûter le repos. Alors, une fois, cent fois, mille fois et plus encore, il faut savoir goûter la vie .Profitez des instants, des moments, des silences, des vôtres et soyez attentifs à ceux qui vous entourent.

Ce nouveau numéro est particulièrement riche. Et, si demain vous deveniez reporter de notre magazine ? Je vous invite à le parcourir de la première à la dernière page avec patience et plaisir. Vous découvrirez des visages, vous y trouverez la vie de notre petite commune. J'exprime mes remerciements à ceux qui s'y investissent et qui font respirer la commune.

Le premier dossier est consacré à la lecture de nos feuilles d'impôt. Vous y découvrirez peut-être les efforts de la municipalité et la parole donnée qui est tenue. Saint-Denis-lès-Sens est la seule commune de France qui en 2017 a baissé ses taux d'impositions communaux de l'ordre de 14 % pour la taxe d'habitation, de 14 % pour la taxe foncière et de 14 % pour la taxe sur le foncier non bâti. Notre objectif affiché était d'amortir la hausse injuste de 30 % de la taxe des ordures ménagères votée par l'agglomération du Grand Sénonais. Bien que les budgets entre la commune et l'agglomération ne communiquent pas, le portefeuille du contribuable dionysien n'en demeure pas moins identique. Engagement tenu par l'équipe municipale.

En septembre dernier, j'étais heureux d'orchestrer la première cérémonie des remises de prix à notre jeunesse. Cette initiative du conseil municipal a déjà fait des émules dans d'autres villages ; cela est juste et bon.

À l'heure où j'écris ces lignes, les travaux de la cantine s'achèvent quasiment, les enfants devraient pouvoir profiter des nouveaux locaux dès la rentrée de janvier. Soyons heureux et fiers d'accompagner nos enfants, notre jeunesse. La mise en place du service périscolaire du mercredi après-midi permet aussi aux parents qui travaillent, notamment, d'avoir un mode de garde alternatif, le service rencontre un vrai succès.

Le patrimoine est une de nos richesses, la commune a la chance de posséder 3 édifices : la chapelle Saint-Jacques -le-Mineur à Granchette ; la chapelle de Sainte-Colombe et l'église paroissiale Saint-Denis. La rénovation de cette dernière a été engagée courant octobre. Notre patrimoine doit être préservé, protégé et vivant.

Je pense aussi au patrimoine naturel, notamment par la replantation de notre peupleraie au bord de l'Yonne. Je me projette aussi au niveau du projet renaturation des berges de l'Yonne dans le bourg. Je souhaite que ce dernier soit abouti avant la fin du mandat.

Il y a de la vie, de l'énergie et du renouveau à l'USD football. Depuis juin dernier, de nouveaux dirigeants et éducateurs sont présents aux côtés des plus expérimentés pour redynamiser le club. Un effet immédiat s'est fait sentir, à savoir la création d'une section féminine, de deux équipes de jeunes et le maintien des deux équipes adultes. La municipalité soutient le club et a soutenu l'initiative financièrement en décidant le prolongement de l'éclairage au terrain d'entraînement (15 000 euros), en procédant à la remise à neuf des grillages derrière les buts du côté des Petites Vignes (3 500 euros) et en faisant l'acquisition du matériel pour la restauration du club-house fait par les joueurs et dirigeants (1 500 euros).

Dans la galerie marchande de notre hypermarché Leclerc, je souhaite la bienvenue à l'"Atelier du Portail", je félicite l'équipe de "Krys" pour sa rénovation. À souligner aussi le nouvel aménagement de la presse et de la parapharmacie. Bienvenue aussi "Zacar automobile" installé à côté d'ADA, avenue des Fonderies.

Que les fêtes de fin d'année vous soient agréables. J'espère vous retrouver très nombreux pour la cérémonie des vœux du Maire et du Conseil Municipal qui se déroulera le samedi 20 janvier à 10h30 à la salle des fêtes.

Alexandre BOUCHIER

Impo
La Commune a baissé for

Nous avons reçu voilà quelques semaines nos feuilles d'impôts locaux, la commune a tenu ses engagements en contrecarrant l'augmentation de 33,74 % de la taxe des ordures ménagères votée par la CAGS (communauté d'agglomération) et a même absorbé la hausse votée par le département de l'Yonne.

Rappel : nous avons été désolés de la majoration injuste votée par l'agglomération du grand sénonais (CAGS) sur le taux unique des ordures ménagères de 8,12 % à 10,79 %. Ce vote a fait s'envoler le coût de ce service pour les dionysiens, alors même qu'il était largement financé précédemment par la clé de répartition par zone par le syndicat mixte des ordures ménagères du villeneuvien auquel nous adhérions depuis plus de 10 ans et qui a été dissout par le Préfet de l'Yonne au 1er janvier 2017. À la suite de cette aberration programmée, notre maire avait rendu sa charge de vice-président en charge des finances de l'agglomération.

Soucieux de notre portefeuille et en bon gestionnaire, Alexandre Bouchier s'était alors engagé lors de ses vœux en janvier 2017 à amortir autant que possible cette augmentation. Il s'était tout d'abord engagé sur une baisse de 8 % des trois taxes ménages communales à devoir réaliser en 2017.

L'engagement sera tenu et même bien au-delà par l'équipe municipale ; puisque notre budget communal 2017 a été voté avec une baisse des trois taxes de l'ordre de 14 %. Un effort conséquent de l'ordre de plus 35 000 € sur le budget communal rendu aux dionysiens.

Par cet acte fort, sous l'impulsion de notre maire, notre conseil municipal a réaffirmé sa volonté de gestion saine et sereine. Il veille à prélever un impôt communal juste, qui nous permet d'assurer la pérennité de la commune et de ses services. Un budget qui assure l'entretien de son patrimoine et qui nous permet de dégager un autofinancement suffisant.

Enfin, bien que le budget de l'agglomération, et dans ce cas de figure celui des ordures ménagères, ne soit pas lié au budget municipal, il en demeure un seul et unique contribuable au bout de la feuille d'impôt.

Les taux communaux et leurs évolutions depuis 10 ans

- 2013, une baisse des taux de 3 % après 6 années sans augmentation.
- 2014, le maintien de taux.
- 2015, une nouvelle baisse de 3 %.
- 2016, maintien des taux.
- 2017, une nouvelle baisse de 14 % sur les taux des 3 taxes ménages.

TAXE D'HABITATION 2017 - DETAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Eléments de calcul	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taxe spéciale d'équipement	Taxe GEMAPI	
Valeur locative brute	4035		4035			
Valeur locative moyenne	3866		3866			
ABATTEMENTS •Général à la base						
•Personne(s) à charge - Par personne rang 1 ou 2	10 %		10 %			
pour 2 personne(s)	774		774			
- Par personne rang 3 ou +	15 %		15 %			
pour 1 personne(s)	580		580			
•Spécial à la base						
•Spécial handicapé	0 %		0 %			
Base nette d'imposition	2681		2681			Total des cotisations
Taux d'imposition 2017	12,46 %		5,94 %	0 %		
Cotisations 2017	334		159			493
Dont Majoration Rés. Secondaires						
Taux d'imposition 2016	14,49 %		5,94 %			
Rappel cotisations 2016	389		159			
Variation en valeur	-55		0			
Variation en pourcentage	-14,14 %		0 %			
Abattements de référence 2003/2017	Commune	Syndicat	Intercommunalité	TSE	Taxe GEMAPI	
•Général à la base						
•Par personne(s) à charge (rang 1 ou 2)						
•Par personne(s) à charge (rang 3 ou +)						
•Spécial à la base						
EVOLUTION DES IMPOSITIONS ENTRE 2016 ET 2017					Frais de gestion	+ 5

ôts :
rtement ses taux d'impôts

	Moyenne Nationale	Moyenne Départ.	**Saint-Denis Lès-Sens**	Sens	Saint Clément	Soucy	Malay le Grand	Rosoy
Taxe Foncière Bâtie	20,85 %	20,46 %	**7,02 %**	27,01 %	17,53 %	11,67 %	19,60 %	23,92 %
Taxe d'Habitation	24,38 %	23,81 %	**12,46 %**	24,15 %	14,25 %	15,88 %	17,01 %	22,22 %
Taxe Foncière Non Bâtie	49,31 %	46,17 %	**22,53 %**	51,97 %	37,76 %	43,50 %	48,31 %	46,04 %

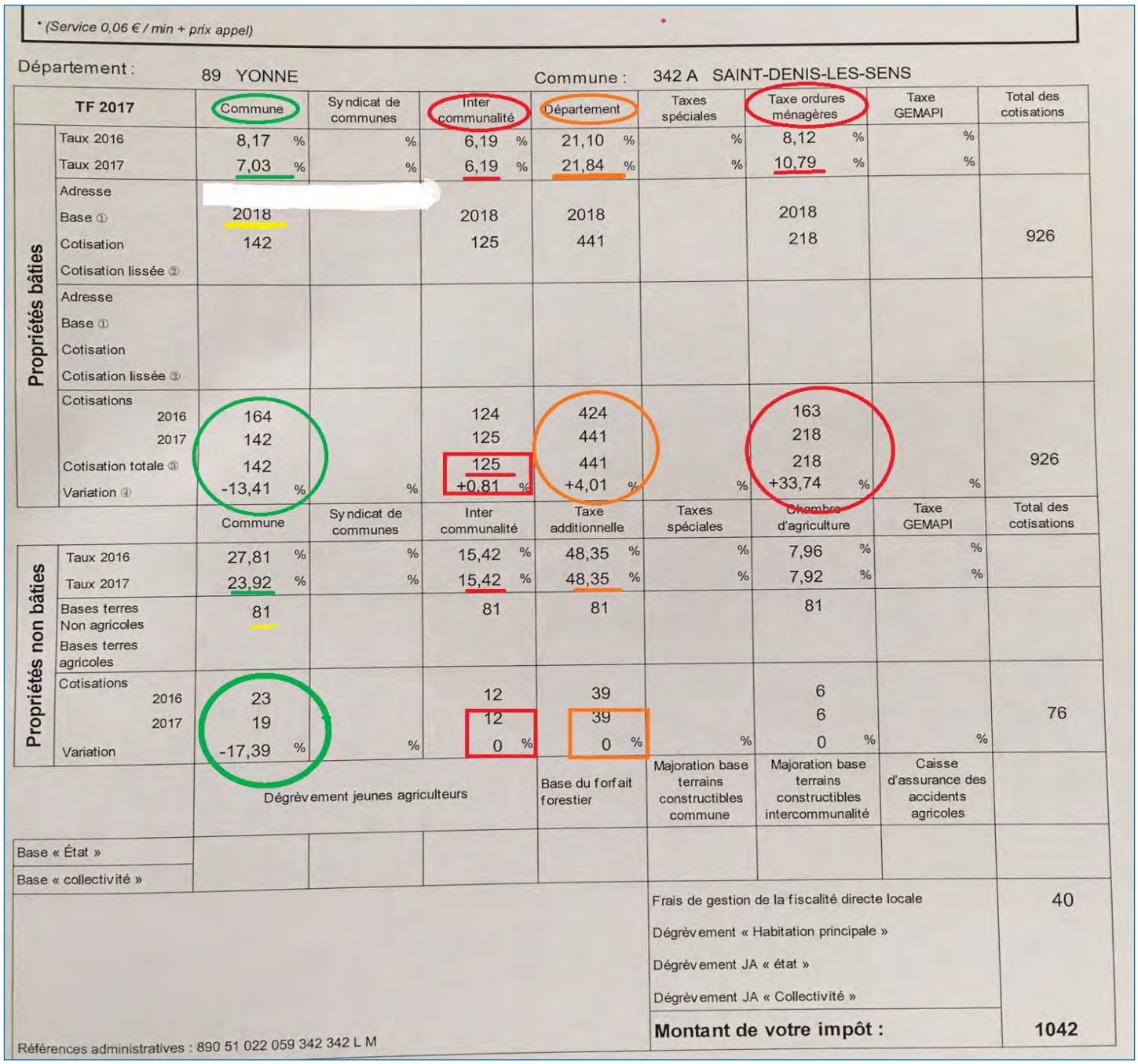

* (Service 0,06 € / min + prix appel)

Département : 89 YONNE Commune : 342 A SAINT-DENIS-LES-SENS

TF 2017		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2016	8,17 %	%	6,19 %	21,10 %	%	8,12 %	%	
	Taux 2017	7,03 %	%	6,19 %	21,84 %	%	10,79 %	%	
	Adresse								
	Base ①	2018		2018	2018		2018		
	Cotisation	142		125	441		218		926
	Cotisation lissée ②								
	Adresse								
	Base ①								
	Cotisation								
	Cotisation lissée ②								
	Cotisations 2016	164		124	424		163		
	2017	142		125	441		218		
	Cotisation totale ③	142		125	441		218		926
	Variation ④	-13,41 %	%	+0,81 %	+4,01 %	%	+33,74 %	%	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2016	27,81 %	%	15,42 %	48,35 %	%	7,96 %	%	
	Taux 2017	23,92 %	%	15,42 %	48,35 %	%	7,92 %	%	
	Bases terres Non agricoles	81		81	81		81		
	Bases terres agricoles								
	Cotisations 2016	23		12	39		6		
	2017	19		12	39		6		76
	Variation	-17,39 %	%	0 %	0 %	%	0 %	%	
		Dégrèvement jeunes agriculteurs			Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles commune	Majoration base terrains constructibles intercommunalité	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base « État »									
Base « collectivité »									

Frais de gestion de la fiscalité directe locale	40
Dégrèvement « Habitation principale »	
Dégrèvement JA « état »	
Dégrèvement JA « Collectivité »	
Montant de votre impôt :	**1042**

Références administratives : 890 51 022 059 342 342 L M

Comment s'est traduit cette baisse sur notre feuille d'impôts et comment lire notre feuille d'impôt ?

Pour illustrer la démonstration, nous avons utilisé une feuille d'impôts d'une famille de 5 personnes propriétaires et habitants de la commune avec des bases moyennes. A cela, nous considérons l'augmentation annuelle des bases votée par les parlementaires qui pour l'année 2017 s'était élevée à 0,81 %

Nous retiendrons que pour ce foyer en 2017 la taxe d'habitation est de 498 euros qui se répartissent ainsi :

Taxe d'habitation de cette famille à Saint-Denis-lès-Sens de 498 euros

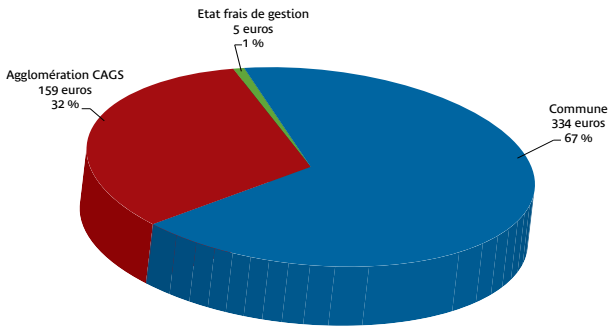

Taxe foncière bâti de cette famille à Saint-Denis-lès-Sens de 946 euros

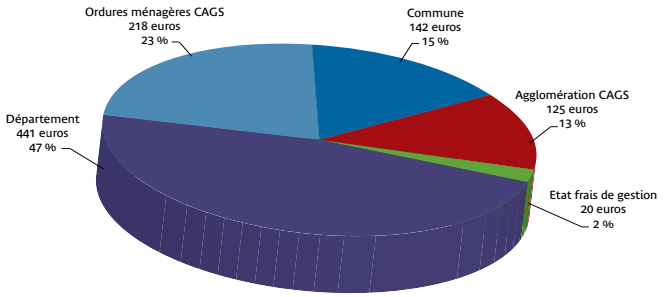

Taxe foncière non bâti de cette famille à Saint-Denis-lès-Sens de 96 euros

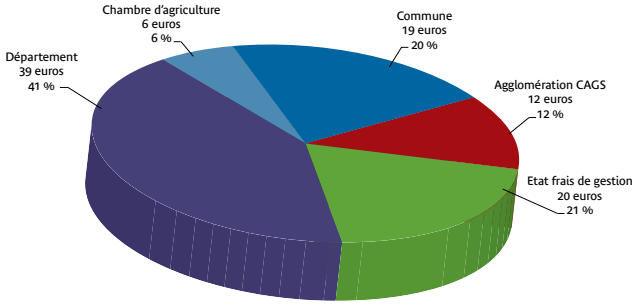

Ventilation de tous les impôts locaux de cette famille dionysienne soit 1540 euros

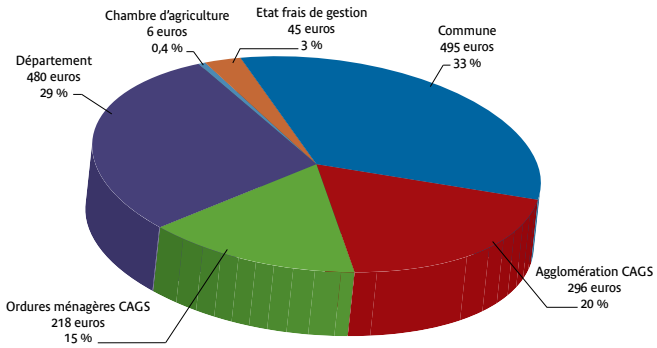

En conclusion, pour cette famille les hausses d'impôts sont les suivantes :

- + 4,01 % sur le foncier bâti par le département soit + 17 euros
- + 33,74% sur la taxe des ordures ménagères par la CAGS (Agglomération) + 55 euros

Au total + 72 euros

Et les baisses des impôts communaux sont les suivantes :

- - 13,41 % sur le foncier bâti soit moins 22 euros
- - 17,39 % sur le foncier non bâti soit moins 4 euros
- - 14,41 % sur la taxe d'habitation soit moins 55 euros

Au total moins 81 euros

Engagement tenu par la municipalité avec un effort sans précédent.

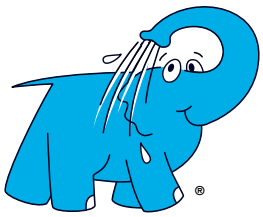

Centre de lavage Auto

ELEPHANT BLEU

LAVAGE HAUTE PRESSION
PORTIQUE DE LAVAGE
7j / 7 - 24h / 24

SAINT-DENIS-LÈS-SENS
Face Grand Frais
3, rue des wagons
Tél. : 03 86 64 86 58

SENS
Carrefour Patton
1 Route de Voulx
Tél. : 06 86 64 09 16

PLUS PRO. PLUS PROPRE

NOUVEL ESPACE BEAUTE

dans votre Centre E-Leclerc

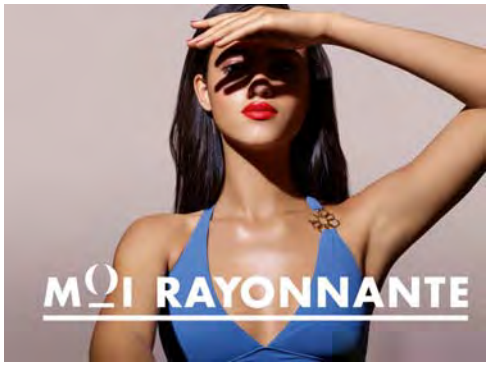

UNE HEURE POUR SOI

L'INSTITUT PARFUMERIE

SAINT DENIS LES SENS

1re cérémonie de
aux jeunes de r

suite au passage en 6e, lauréat du brevet des
le monde est e

Plus d'une centaine de personnes sont venues assister à cette première cérémonie qui s'est déroulée le samedi 16 septembre. Les prix ont été remis par l'équipe municipale.

Une délibération du conseil municipal du 7 avril 2017 a permis de mettre en place cette belle action.

Action jeunesse - Gratifications scolaires *- Afin de mettre en avant les jeunes dionysiens qui obtiendront leur passage en 6e et leur diplôme à compter de la fin de l'année scolaire 2016-2017,*

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

• décide de mettre en place une gratification sous forme d'un bon d'achat culturel dont la valeur sera :

– passage en 6e 25,00 €
– titulaires du brevet des collèges 50,00 €
– " d'un CAP, BEP 75,00 €
– " du baccalauréat 100,00 €

• dit que les récipiendaires devront déposer en mairie la copie de la décision de passage ou l'avis de réussite aux examens, accompagnés d'une pièce d'identité ou du livret de famille.

Les prix seront remis lors d'une cérémonie qui aura lieu courant septembre, en présence des lauréats et de leur famille.

Nous vous livrons ici quelques extraits du discours d'introduction du Maire :

Mesdames, Messieurs, Chers Parents, Chers élèves, Chers étudiants et diplômés

« Georges Charpak immense chercheur, grand pédagogue à qui l'École doit beaucoup a dit justement « L'enfant est un chercheur... sous tutelle. Semblable en cela à un véritable chercheur, il peut mener des investigations qui le conduisent vers la connaissance. Mais il a besoin d'être guidé et accompagné par les questions du maître et d'œuvrer dans le cadre d'un sujet construit, non pas choisi uniquement en fonction des occasions. »

« En cela, l'école est un projet noble et ambitieux parce qu'il met l'écolier en mouvement vers le savoir, parce qu'il le place dans la position d'un chercheur ; pragmatique parce qu'il se fonde sur l'observation et sur l'expérimentation, guidé dans ce processus, dans ce projet construit et médité, par un professeur qui sait laisser la main pour aider à découvrir. Le rôle de la famille est aussi fondamental dans l'accompagnement vers le savoir, la connaissance et l'émancipation. » (...)

« Je suis particulièrement heureux de vous accueillir dans notre salle des fêtes en ce samedi après-midi pour mettre à l'honneur une partie de la jeunesse dionysienne à l'occasion de cette 1re cérémonie communale de remise de prix faisant suite au passage en 6e pour les plus jeunes, à celles et ceux qui ont été lauréats du brevet des collèges, aux titulaires d'un diplôme CAP/BEP et aux récipiendaires du baccalauréat. Nous allons traverser plusieurs classes d'âge, rencontrer de nombreuses familles, croiser des visages familiers et en découvrir d'autres. Cette rencontre sera aussi un moment important pour créer du lien, échanger, découvrir, avancer et grandir. Evidemment, ne seront récompensés que ceux qui ont répondu à l'information qui avait été faite dans les boites aux lettres et bulletin municipal... Je tiens à préciser que nous n'avons fait aucune distinction entre les enfants ou élèves fréquentant le privé ou le public.

La seule chose qui compte, qui

e remise de prix
notre commune

collèges, d'un diplôme CAP/BEP, baccalauréat
ntre vos mains

vaille, c'est la réussite de notre jeunesse, c'est votre réussite.» (...)

L'ambiance était détendue, festive mais marquée tout de même par une certaine solennité sous le regard des familles et des dionysiens venus saluer les lauréats, les féliciter et les encourager pour l'avenir qu'il soit scolaire ou sur le marché du travail. Il a aussi profité de l'occasion pour continuer à motiver chacun à l'engagement au sein de notre commune, dans ses manifestations, fêtes ou associations. Il a rappelé que Saint-Denis-lès-Sens, c'est Nous.

Vingt-neuf jeunes dionysiens ont été récompensés.

7 passages en 6e

BOUCHER Renaud, COTTY Axelle, DEMONTIGNY Clément, ES-SARHIR Sarah, LENVOISÉ Nina, SERO Isa, VALETTE Simon

5 lauréats du Brevet des Collèges

BARON Loan, BELLAKAHL Maïssane, BOUCHERON Antonin, COSTA Maëlle, GOUR Maïssa

3 titulaires CAP et BEP

JEDRASIK César, MOURA Tony, POITOU Julien.

14 titulaires du Baccalauréat

BOUCHERON Quentin, BOURGEOIS Clémence, BOUYALIG SAFÂ, CILIONE Alyssa, COUDERC Julien, HERMIER Camille, JEDRASIK Axel, LEFEBVRE Jessy, MORILLOT Bérénice, RITCHER Léa, RODIER Maëva, SAEN Nicolas, SCHAUSS Pauline

Certains Lauréats étaient excusés car du côté de l'Ecosse et de Montpellier pour leur études supérieures, nous leurs souhaitons bonheur et réussite et d'ailleurs nous vous souhaitons à toutes et tous bonheur et réussite pour la suite.

En effet, comme l'a souligné notre Maire, un passage de classe, un diplôme, est une étape dans la vie et c'est pour cela qu'il est apparu important au conseil municipal de marquer la réussite de notre jeunesse. En soulignant, que de réussites dépendra leur avenir et notre avenir commun.

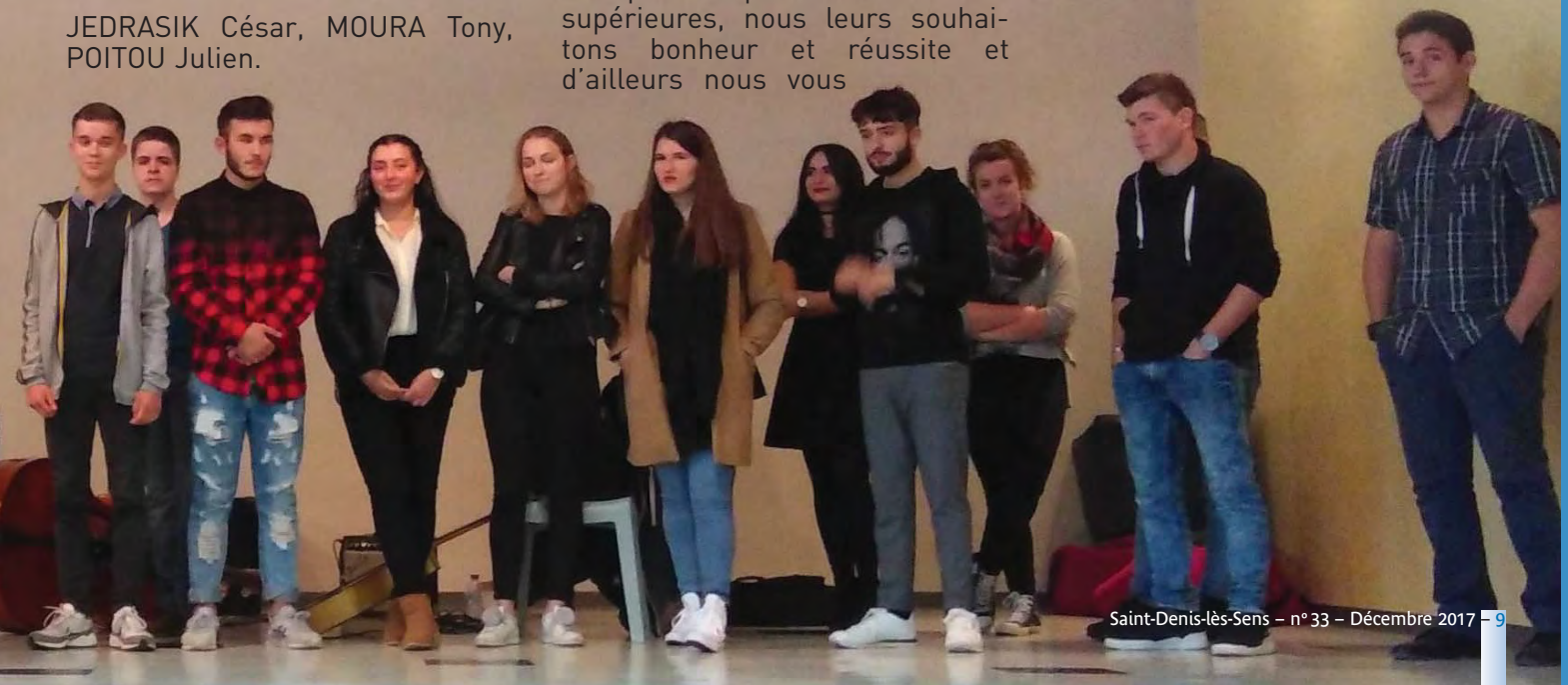

Travaux à l'église

Dès octobre, dans le cadre de l'entretien et de la valorisation de notre patrimoine ont démarré les travaux pour une période d'un mois.

Ils ont consisté en la rénovation intérieure des murs, du plafond et des poutres de la totalité de l'édifice. Le coût de l'opération est de 14 156 euros subventionné à 50 % par la réserve parlementaire d'Henri de Raincourt.

Un nettoyage de la façade a aussi été opéré par un procédé d'aérogommage.

Notre église

L'**église paroissiale** est du XVIe siècle, époque Renaissance.

Elle est construite sur un plan parallélogramme et présente une nef unique avec un chevet à 3 pans.

Ses dimensions sont les suivantes :

✓ d'une longueur de 31 mètres

✓ d'une largeur de 6,50 m (pour la nef) et de 5,70 m (au sanctuaire)

✓ d'une hauteur de la voûte à 8,55 m (pour la nef) et 8,30 m (au sanctuaire)

Le portail est de la fin du 16e siècle. Le cintre à caissons de la porte est inscrit dans un quadrilatère sculpté, composé de deux pilastres cannelés supportant une frise dorique.

Une petite porte basse sur le côté, de même époque, mais plus simple, est aussi d'un joli dessin.

A l'intérieur, la voûte de plâtre est maintenue par cinq poutres transversales, dont quelques-unes ornées de sculptures. Elle prend appui sur les murs de côté par l'intermédiaire de poutres longitudinales, dites « engoulées », du fait qu'à leurs extrémités sont sculptées des gueules d'animaux d'où elles semblent sortir.

Sur la poutre faîtière, dans le chœur, se trouvent 2 pendentifs en bois sculptés. Ils représentent des anges tenant chacun un écusson.

On peut encore voir quelques restes de vitraux, dont un saint Vincent (XVIe siècle)... ainsi qu'un vitrail plus récent, sur la vie de Ste-Colombe.

Deux objets font l'objet d'un classement :

✓ un panneau de bois sculpté polychrome, du XVIe siècle, représentant la dormition de la Vierge

✓ la cloche de bronze qui porte cette inscription

« IHS. MI VENITE NU AUDITE ME. 1569. AVE MARIA. TE DEUM LAUDAMUS »

(Venez-à-moi ; Maintenant écoutez-moi. 1569. Je vous salue Marie. Dieu, nous te louons)

Le tabernacle est du 18e siècle.

On s'arrêtera devant (la statue de saint Denis), portant sa tête dans ses mains. Tel est l'attribut caractéristique du premier évêque de Paris, martyr.

Opération “Motard d’un jour”

Le samedi 9 septembre 2017, à l’initiative de la Fédération Française des Motards en Colère (FFMC 89) s’est déroulée l’opération “Motard d’un jour”. Cette action était organisée à destination de l’ensemble des élus de la circonscription de Sens-Joigny après l’envoi d’invitations.

Le principe de l’action “Motard d’un jour” :

Sensibiliser les élus aux aménagements jugés inadaptés ou dangereux pour les utilisateurs de 2 roues motorisés. Celle-ci se déroule en 2 parties :

- Nous proposons de circuler en tant que passager d’une moto sur un parcours routier comportant des voies dégradées
- Présentation de diaporamas et vidéos sur le pilotage, l’accidentologie, des exemples de réalisation sur la voirie (exemple de produits de marquage au sol, homologués pour la glissance), etc.

L’objectif étant de mieux les informer sur le choix des travaux de la voirie afin de mieux prendre en compte les spécificités et contraintes de ce moyen de transport.

Pour débuter la matinée rendez-vous était pris à la salle des fêtes de Saint-Denis-lès-Sens à 9 heures.

8 élus ont répondu à l’invitation:

- le maire de Dixmont Marc BOTIN également élu à la communauté d’agglomération du Grand Sénonais
- Le maire de Saint-Denis-lès-Sens Alexandre BOUCHIER également Vice-président de la communauté d’agglomération du Grand Sénonais, conseiller départemental, et l’un de ses adjoints Patrick DEROUET.
- le maire de Villethierry Corinne PASQUIER.
- l’adjoint au maire à Joigny Richard ZEIGER.
- le président de l’association des maires de l’Yonne Mahfoud AOMAR, maire de Guerchy et président de la Communauté des communes de l’Aillantais
- Michèle CROUZET députée de la 3e circonscription de l’Yonne Sens-Joigny, conseillère départementale
- Isabelle MICHAUD, candidate France Insoumise aux législatives dans la 3e circonscription de l’Yonne (Sens-Joigny).

L’action a débuté par 1h45 de projection de diaporamas et vidéos qui ont servi de base à l’information des élus participants ouvrant la voie à de nombreux échanges constructifs avec les représentants de la FFMC 89.

S’en est suivi le parcours routier. 4 élus sont montés en passager et cette petite balade sur le terrain leur a permis d’avoir un regard différent sur des réalisations inadaptées, des voies dégradées, mal réparées, qui posent de graves problèmes de sécurité pour la circulation des 2 roues motorisés (mais pas seulement pour les motorisés) et parfois même aux automobiles.

FFMC 89
MOTARDS & CITOYENS YONNE
Fédération Française des Motards en Colère

Après la ville de Sens où ont été présentés des ralentisseurs mal positionnés et dégradés, des barrières aussi inutiles que dangereuses, mais aussi des cas d'aménagements bien réalisés, le convoi s'est rendu au rond-point de Gron avec son revêtement en béton et ses fissures béantes, et enfin à Saligny où les élus ont pu s'interroger sur l'utilité de marquages au sol « ésotériques » rendant les routes glissantes et de ralentisseurs, pour certains très cassants, pour un autre particulièrement inutile. De retour à Saint-Denis-Lès-Sens à 13 heures, où pour conclure l'action, quelques échanges et réactions sur les constatations les plus marquantes ont permis de conclure l'action.

La FFMC 89 se félicite des réactions positives des élus qui semblent prometteuses pour l'avenir.

Certains souhaitent vivement développer un partenariat avec notre association sur leurs réflexions pour la conception et localisation de leurs aménagements futurs de voirie. Nous resterons disponibles et vigilants à toute demande de conseils.

Nous tenons à remercier les élus qui ont participé à cette action, pour leur écoute et pour leur engagement futur. Merci particulièrement à Alexandre BOUCHIER qui, par son soutien, nous a permis de pouvoir organiser cette matinée dans sa commune

Frédéric Roy

Fédération Française
des Motards en Colère 89,
52 chemin des Vignes
89600 VERGIGNY
Tél. : 06 08 61 76 57

Retrouvez toute l'actualité de la FFMC et de la moto dans l'Yonne sur notre site : http://89.ffmc.fr/ ou sur notre page facebook

Histoire de la pétanque

Dans notre commune, sous la houlette de Patrick Derouet ancien champion de France est organisée notre traditionnelle journée pétanque de juin. Connaissez-vous l'histoire de cette discipline ?

Pétanque : sport de boules d'origine méridionale dont le nom vient de l'expression "pés tanqués" qui signifie pieds joints. Ce serait en 1908 qu'un certain Jules dit "Le noir" invente la "Pétanque" à La Ciotat près de Marseille.

Si la pétanque est une invention récente, l'histoire du "jeu de boules" remonte aux plus hautes civilisations antiques (Égypte, Grèce, Rome et jusqu'en... Gaule !).

Les boules ont d'abord été en argile, en pierre, puis en bois et enfin en acier. Nos ancêtres les Gaulois vont rapidement adopter les jeux de boules proposés par leurs voisins Romains, mais les invasions barbares stopperont pendant longtemps ces plaisirs simples, du 3e au 10e siècle.

Avec les croisades, le peuple saisissait chaque occasion pour jouer aux boules. La Renaissance constituera "l'âge d'or" des boules, exigeant : adresse, technicité et maîtrise de soi. La médecine en soulignera même les avantages à tel point que la noblesse va interdir ce jeu au peuple, jusqu'à la nuit du 4 août 1789 qui voit l'abolition des privilèges et la passion des boules va très vite reprendre ses droits.

C'est à la fin du 18e siècle que la grande histoire des boules commence...

Naissance dans la région de Lyon de la "Lyonnaise" qui devint sport en 1850 avec la création de la première société officielle "le Clos Jouve". Puis en 1906 sera fondée la Fédération Lyonnaise et Régionale, puis en 1933 la Fédération Nationale des Boules qui deviendra Fédération Française en 1942.

Au 19e siècle, pendant que roulent les boules Lyonnaises, les Méridionaux se passionnent pour la "longue" ou "Jeu Provençal" qui exige les mêmes qualités mais les règles sont simplifiées et les choix des terrains sont "libres".

Le jeu provençal donnera naissance en 1907 à la pétanque, lors de la partie historique à la Ciotat où Jules Hugues dit « Lenoir », ne pouvant plus jouer à son jeu préféré à cause de ses rhumatismes, s'est mis à tracer un rond pour envoyer le but à 5-6 m, et, les "pieds tanqués", à jouer ses boules pour se rapprocher du cochonnet. La pétanque était née !

Il faudra néanmoins attendre le premier concours officiel à la Ciotat en 1910 pour que l'expression "pétanque" soit officialisée. L'origine du mot "pétanque" vient de l'occitan provençal pè « pied » et tança « pieu », donnant « jouer à la pétanque » ou encore « pés tanqués », c'est-à-dire avec les pieds joints et ancrés sur le sol, par opposition au jeu provençal où le joueur peut prendre de l'élan.

Les changements par rapport au jeu provençal sont les suivants :

- le jeu se pratique sur un terrain plus court ;
- le joueur lance sa boule sans élan ;
- les pieds joints, à partir d'un cercle tracé au sol.

En 1927, elle fut codifiée et c'est en 1945 que naquit la FFPJP.

Les pages de l'Ecole

Halloween

Les pages de l'Ecole

Dernière séance au jardin des Boutours (vendredi 29 septembre)

« Nous avons regardé le jardin pour savoir si les graines avaient poussé et étaient devenues des légumes. D'abord on a regardé et ensuite on a ramassé les légumes. »

Tristan, Wael

« Les carottes sont dans la terre. Lilou et Loubna ont enlevé la terre tout autour puis elles ont utilisé le plantoir pour arracher les carottes. »

Mya, Yusuf, Liséa

« Quand on tape sur la terre, ça fait sortir les vers de terre. Ça leur fait croire que c'est la pluie qui tombe. Comme les vers de terre ne savent pas nager, ils sortent de terre. Nous en avons vu beaucoup. »

Liséa, Julia

« Sur un plant, il y avait plusieurs pommes de terre. »

Youssef

« Youssef appuie sur la bêche. C'est pour enlever les pommes de terre de sous la terre. »

Timéo, Lisa

« Timéo et Julia ont arraché les navets. Elodie nous a expliqué que les navets ressemblaient beaucoup à des radis : ça pique quand on les mange. »

Shaïma, Esma

« Bastien a arraché la citrouille. »

Nathan

« Jade a cueilli un poireau. Elle a tiré sur les feuilles. Elodie nous a expliqué qu'il y a du blanc parce que le bas est resté dans la terre et n'a pas pris le soleil ; et qu'il y a du vert parce que le haut voit le soleil. »

Youssef, Mya, Alexandra

« Nous avons gouté les feuilles du céleri. Dans le céleri, tout peut se manger : les feuilles et le bulbe. Mais pas les racines. Liséa a tiré très fort pour le faire sortir. »

Ilyes, Nathan

« Il y a des haricots dans le jardin. Il y en a des verts, des noirs et des jaunes. »

Bastien

« On a mangé une fleur de capucine. Ça piquait un peu au début et beaucoup à la fin. »

Chahine

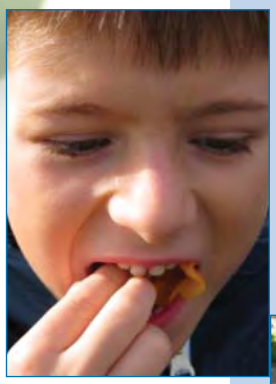

« On a mangé une feuille de menthe parce que la fin de la fleur piquait beaucoup. On a mâché la feuille, ça ressemblait à du dentifrice. »

Kaïs, Kélys

La soupe des Boutours

Ingrédients :

- 2 poireaux
- des pommes de terre
- des carottes jaunes et blanches
- 2 navets
- du céleri : le bulbe et les feuilles
- des haricots verts, noirs, beurre
- de l'eau

Etapes :

1. Laver les légumes.
2. Couper les poireaux avec une paire de ciseaux.
3. Couper les navets, les carottes et les pommes de terre en petits morceaux.
4. Couper le bulbe en morceaux (avec un couteau) et les feuilles (avec une paire de ciseaux).
5. Couper les bouts de chaque côté des haricots et ensuite les couper en petits morceaux
6. Mettre tous les morceaux de légumes dans une casserole.
7. Mettre de l'eau.
8. Mettre le couvercle sur la casserole pour faire cuire.
9. Mixer quand les légumes sont cuits.

Si la soupe est trop épaisse, ajouter de l'eau.

10. Manger avec plaisir et le sourire !

Amicale des chasseurs de Saint-Denis-lès-Sens

Assemblée générale 2017

Les chasseurs de l'amicale se sont retrouvés le 15 septembre 2017 en mairie pour l'assemblée générale annuelle. Le président profite tout d'abord de la présence du maire pour le remercier de la subvention communale accordée à notre association.

Le président relate les faits marquants de la saison écoulée, à savoir toujours peu de gibiers lâchés tués, mais la chasse est avant tout un sport et un loisir. Après vient le rapport financier de notre trésorier. Les deux rapports sont approuvés par l'assemblée.

Bernard Hermier et Albert Labonne, AG 2017

Cette année le bureau de l'amicale est à renouveler. Le président Albert LABONNE et le trésorier Bernard HERMIER sont reconduits pour une nouvelle période par les membres présents. Après les questions diverses, une demande de rassembler les chasseurs pour une journée festive sera examinée en cours d'année.

Le président clos la réunion et nous partageons le pot de l'amitié offert par la commune.

Le poids de la chasse dans la société française

Suivant une enquête auprès des pouvoirs publics, la filière chasse génère 3,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires, garantit 28 000 emplois permanents et contribue à la hauteur de 2,3 milliards d'euros d'économie française (PIB). La valeur du plaisir peut se chiffrer à une dépense de 1 million d'euros (armes, cartouches, déplacements, cotisations de territoire, etc.). Que fait-on de ce gibier ? 98 % est partagé entre les participants après la partie de chasse. Le grand gibier est moindre 92 % pour le chevreuil, 93 % pour le sanglier. La venaison commercialisée est de 4 à 5 % pour le grand gibier et quasi nulle pour le petit gibier. Le chasseur est partageur, 44 % de la venaison ramenée au foyer est offerte à des amis, dont 31 % termine en terrine pâté ou saucisson. Ceci pourrait être évalué à 320 millions d'euros.

Patrick Derouet

Le bénévolat est très présent chez le chasseur. Il représente 360 millions d'euros. L'office national de la chasse et faune sauvage contribue à des actions de préservations des milieux naturels pour 83 millions d'euros dont 58 millions venant des chasseurs ainsi qu'une partie des dégâts évités aux cultures.

L'interdiction d'une année de chasse en France correspondrait entre 5 à 6 milliards d'euros de chiffre d'affaires pour tout commerce et combien d'emplois en moins ! Après tous ces chiffres, c'est le rapport avec la nature (complicité avec les chiens, l'observation en lien avec le territoire). La sociabilité avec les autres ; c'est une activité physique de plein air.

La chasse doit rester une distraction, un plaisir, un sport. Certains pourraient même s'approprier la chanson. *Le chasseur* de Michel DELPECH. *Soudain, j'ai vu passer les oies sauvages, elles s'en allaient vers le midi, la Méditerranée, un vol de perdreaux*, etc.

Le Président
Albert Labonne

Portait Dionysien

Daniel Piffault est marié à Danielle, il est âgé de 72 ans, mais en parait 20 de moins. Retraité de France Télécom, il est correspondant à l'Yonne Républicaine. Il est le créateur de l'association "Prométhée" association sportive et culturelle de Saligny. Au plan sportif, il a pratiqué le football dans sa jeunesse, puis le cyclisme et désormais la marche de loisirs, vous le croiserez sur les berges de l'Yonne notamment. C'est une figure locale que l'on croise à toutes nos manifestations.

Dans quel état d'esprit êtes-vous en ce moment ?
Bien.

Quelle est la qualité que vous souhaitez le plus chez un homme ?
L'honnêteté.

Quelle est la qualité que vous préférez chez une femme ?
La gentillesse.

Qu'appréciez-vous le plus chez vos amis ?
La franchise.

Quel est votre principal défaut ?
Me montrer trop personnel.

Quelle est votre occupation préférée ?
La promenade.

Quelle est votre couleur préférée ?
Le violet.

Quelle est la fleur que vous aimez ?
La rose.

Quel est votre oiseau préféré ?
La mésange.

Quels sont vos héros et héroïnes dans la vie réelle ?
Je n'en ai pas.

Quel caractère méprisez-vous le plus ?
Les personnes caractérielles.

Quelle est la réforme que vous admirez le plus ?
La réforme des paradis fiscaux.

Quelles fautes vous inspirent le plus d'indulgence ?
S'être trompé en toute logique.

Quel est le trait principal de votre caractère ?
Joyeux.

Quelle est votre devise ?
Aide-toi, et le ciel t'aidera.

Quel est votre rêve de bonheur ?
Etre bien entouré.

Quel don de la nature auriez-vous aimé avoir ?
L'intelligence.

Dans quel pays désireriez-vous vivre ?
Le mien sans ambiguïté.

Quels sont vos héros et héroïnes dans la fiction ?
Prométhée, il était indestructible, Paul Bunyan : bûcheron géant.

Quels sont vos compositeurs et peintres préférés ?
Brassens, des peintres locaux que je côtoie, ou que j'ai côtoyés.

Que détestez-vous par-dessus tout ?
L'oppression.

Amicale du souvenir du combattant

Notre dernière assemblée générale du 26 octobre 2017 s'est tenue en présence de notre maire. Une minute de silence a été observée en mémoire de notre ami et président d'honneur Hubert Dehay.

L'amicale compte à ce jour 39 adhérents et veille à perpétuer le devoir de mémoire indispensable. Nous nous réjouissons de la participation importante des dionysiens lors des cérémonies, même si nous regrettons néanmoins la faible participation des jeunes accompagnés par leurs parents.

Plusieurs actions seront organisées pour commémorer le centenaire de la fin de la première guerre mondiale et conjointement les 70 ans de l'amicale.

Il est acté pour le 11 novembre 2018 un grand banquet républicain organisé à la salle des fêtes.

Les adhérents ont aussi souhaité qu'une stèle soit érigée au cimetière pour rendre hommage aux combattants et à leurs familles, afin de témoigner de leur courage et de leur dignité dans tous les conflits.

Enfin, en partenariat toujours avec notre mairie un voyage à Verdun sera réalisé. La date retenue est celle du 30 juin 2018 pour une visite des champs de bataille, de l'ossuaire du Douaumont et du fort du Veaux, suivi d'un repas au restaurant et d'une soirée au son et lumières « Des flammes à la lumière », le plus grand spectacle d'Europe sur 14-18.

Le président,
Michel Laperteaux

Première Guerre Mondiale Année 1917

Voici quelques dates des grandes batailles de l'année 1917 où tous les soldats de divers continents ont pris part.

La France pour l'année 1917 a perdu 154 400 soldats, morts pour la France.

La bataille de Vimy dans le Pas-de-Calais, où la jeune nation canadienne s'est affirmée du 9 au 12 avril sous la direction du lieutenant-général Byng, avec la prise de la crête de Vimy, qui se paye au prix fort. On compte plus de 10 600 tués chez les Canadiens. La France cède à perpétuité au Canada cette terre devenue sacrée par le sang versé. Un immense monument y est construit au sommet.

La bataille du Chemin des Dames commence le 16 avril 1917 et se termine le 24 octobre avec des résultats presque nuls. Il y a de très lourdes pertes dans les deux camps.

Le 22 avril les Allemands utilisèrent pour la première fois des gaz toxiques à Ypres, ville belge.

Du 31 juillet au 10 octobre les Anglais font une offensive d'envergure en Flandre. Les Français et l'armée britannique et belge y font une bonne avancée dans les lignes ennemies.

Les Américains entrent en guerre le 6 avril 1917 et cela sera décisif pour la suite.

Sur les lignes arrières un événement peu connu au Camp de la Courtine de la Creuse : le contingent des troupes russes est stationné. Les événements en Russie, avec la révolution d'Octobre, font que les Bolchéviques négocient un armistice avec les empires centraux.

La France perd son allié, en conséquence une partie des troupes russes se rebelle et veut rejoindre leur pays. Une grande majorité, dont les officiers, reste fidèle au tsar. Ces derniers, du 16 au 18 septembre, font bombarder quelques 800 obus sur le camp où sont retranchés les 2 700 rebelles sous les yeux éberlués de l'Etat-major français. Ils finiront par se rendre avec beaucoup de pertes humaines.

Département de l'YONNE

Arrondissement de SENS – Canton de SENS-OUEST

MAIRIE DE SAINT-DENIS-LÈS-SENS

Réunion du vendredi 29 mai 2017
Compte rendu sommaire

A 20h30 Monsieur Alexandre BOUCHIER déclare la séance ouverte.

Présents : Mesdames LECLANT, LENFANT, MARLIN, PELLEGRINELLI et VAMBERQUE. Messieurs BOUCHIER, COTTY, DEROUET, HUSKIN, LEPRETRE et TAVERNE.

Absents : Madame VANÇON (pouvoir donné à Alexandre BOUCHIER). Messieurs ASTRUC (pouvoir donné à Jeannine MARLIN) et LAPERTEAUX (pouvoir donné à Lydie VAMBERQUE).

Jeannine MARLIN est élue secrétaire de séance.

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 7 avril 2017. Adopté par les membres du Conseil municipal.

Monsieur le Maire informe qu'une déclaration d'intention d'aliéner (D.I.A.) a été reçue en mairie depuis le précédent conseil. Elle n'est pas susceptible de mettre en œuvre de droit de préemption.

Elargissement service périscolaire (mercredi) et horaires agents

Pour faire suite à un sondage auprès des parents de l'école, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal, d'élargir les services périscolaires du mercredi à la cantine du midi et la garderie d'après-midi.

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- valide la mise en place le mercredi, de 12h00 à 17h00, de la cantine suivie de la garderie ;
- dit que ce service périscolaire prendra effet à compter du 1er septembre 2017 ;
- dit que la prestation sera constituée par un forfait comprenant obligatoirement cantine **et** garderie (les deux prestations n'étant pas dissociables) ;
- dit que le tarif pour ce forfait sera égal à 6,05 € (1 ticket de cantine + 3 tickets de garderie), quel que soit le temps de présence de l'enfant.

Considérant que la cantine fonctionnera le mercredi midi à compter du 1er septembre 2017, cela entraîne des modifications pour certains agents.

En conséquence, Monsieur le Maire propose une modification du temps de travail sur la période scolaire, et l'ajout d'heures communales de l'adjoint technique non titulaire recrutée depuis le 1er mars 2017, pour une période de trois ans,

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- de modifier le temps de travail hebdomadaire (proratisé pour partie sur rythme scolaire) de cet agent, qui passera de 6,15/35e à **11,70/35e** à compter du 1er septembre 2017 ;
- un avenant sera rédigé pour définition du poste et modification du temps de travail.

Monsieur le Maire propose aussi d'adapter le temps de travail de l'adjoint technique effectuant actuellement 23,50/35e (annualisation sur temps scolaire)

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'augmenter le temps de travail de l'adjoint technique (7e échelon) de 23,50/35e à **24,50/35e** (proratisation sur le rythme scolaire), **à compter du 1er septembre 2017**.

Monsieur le Maire propose enfin, d'adapter le temps de travail de l'adjoint technique effectuant actuellement 8,12/35 (annualisation sur temps scolaire)

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide (après avis de la CTP) d'augmenter le temps de travail de l'adjoint technique (6e échelon) de 8,12/35e à **12,25/35e** (proratisation sur le rythme scolaire), **à compter du 1er septembre 2017**.

Pour ces trois agents, les crédits sont inscrits au budget.

Remplacement temporaire secrétaire

Pour le remplacement de l'agent à temps complet, il est décidé de faire appel au service de remplacement du CDG, qui gèrera le contrat.

De plus, en raison des congés annuels de l'agent à temps non complet (conformément à l'article 3-1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée), le Conseil municipal décide :

- de recruter un adjoint administratif, non titulaire, pour la période 16 au 31 août 2017,
- pour une durée hebdomadaire de travail de 5/35e,
- rémunération à l'indice (échelle C2 ou 3) au prorata du temps de travail.

et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Délibérations modificatives au budget

DM n°1 - Intégration résultats AFR (Association foncière de remembrement) dissoute, dans affectation résultats 2016 et reprise comptable d'un article omis suite délibération des 25 %

Considérant que :

• un article comptable n'a pas été provisionné au budget primitif alors que la délibération autorisant la dépense de 25 % avant le vote du BP prévoyait une somme au chapitre,

• l'AFR ayant été dissoute l'an dernier, il convenait de reprendre les résultats dans le compte administratif 2016 et cela modifiait l'affectation des résultats au budget primitif,

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de voter les crédits supplémentaires suivants :

COMPTES DÉPENSES						
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
D	F	011	615231		Voiries	892,12
D	I	20	2051	ONA	Concessions et droits similaires	2750,00
D	I	001	001	OPFI	Solde d'exécution de la section d'investissement r	- 446,20
					Total	3195,92 €

COMPTES RECETTES						
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
R	F	002	002		Résultat d'exploitation reporté	892,12
R	I	10	1068	OPFI	Excédents de fonctionnement capitalisés	- 446,20
R	I	10	10223	ONA	TLE	2750,00
					Total	3195,92 €

DM n°2 - Cession de biens (ISEKI et copieur écoles)

Considérant que pour les cessions de biens, les comptes ne doivent pas être déroulés mais ouverts dans un chapitre spécial, il convient d'actualiser le budget :

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de voter les crédits supplémentaires suivants :

COMPTES DÉPENSES						
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
D	I	21	2183	ONA	Matériel de bureau et matériel informatique	2174,00
D	I	21	21571	ONA	Matériel roulant	12600,00
D	I	040	192	OPFI	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisation	- 11614,04
D	F	042	675		Valeurs comptables des immobilisations cédées	- 22144,04
D	F	011	615231		Voiries	- 10500,00
D	F	023	023		Virement à la section d'investissement	10500,00
					Total	- 18984,08 €

COMPTES RECETTES						
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
R	I	040	21571	OPFI	Matériel roulant	- 22114,04
R	F	042	7761		Diff/réal (+) transférées en investi.	- 11644,04
R	I	024	024	OPFI	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	12600,00
R	I	024	024	OPFI	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	2174,00
R	F	77	775		Produits des cessions d'immobilisations	- 10500,00
R	I	021	021	OPFI	Virement à la section d'exploitation	10500,00
					Total	- 18984,08 €

COMPTES DÉPENSES					Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op		
D	F	011	615231		Voiries	- 3917,00
D	F	014	739223		Fonds de péréquation des ressources communales	4412,00
					Total	495,00 €

COMPTES RECETTES					Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op		
R	F	73	73223		Fonds de péréquation des ressources communales	- 495,00
					Total	- 495,00 €

DM n°3 - Actualisation FPIC (Fonds de péréquation intercommunal et communal) 2017

Considérant la notification de FPIC 2017, il convient de modifier le budget.

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de voter les crédits supplémentaires suivants :

Démarche "zéro produit phytosanitaire"

– Vu la loi n°2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national dite "Loi Labbé" ;

– Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

– Vu la sollicitation du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable Sens nord-est / Sources des Salles auquel notre commune adhère afin d'exercer la compétence "Eau potable" ;

– Vu les nouvelles conditions d'éligibilité aux aides financières de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, en cours de révision de son X^e^ programme, qui imposent que les collectivités bénéficiaires des aides soient engagées dans une démarche "zéro phyto" ;

– Considérant qu'à partir du 1er janvier 2017, les collectivités locales n'auront plus le droit d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades ouverts au public et sur les voiries, à l'exception des zones étroites ou difficiles d'accès.

– Considérant la possibilité d'un financement pour les prestations de plan d'entretien des espaces publics et d'acquisition de matériels mécaniques.

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil municipal s'engage à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics dans le respect d'un plan de gestion à élaborer

Questions diverses :

Réhabilitation pavillon rue de Sainte-Colombe

Considérant :

➢ qu'une entreprise s'est désistée pour la réalisation d'une partie des travaux, de nouveaux devis ont donc dû être demandés ;

➢ que le montant estimé des travaux est de 50461, 21 € HT ;

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

• décide d'annuler la demande de subvention au titre de la DETR ;

• demande à la CAGS (Communauté d'agglomération du grand sénonais) ; une subvention de 30 % sur le montant total estimé des travaux, au titre du fonds de concours ;

• et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Lancement étude pour réfection des berges de l'Yonne et demande de subvention à l'AESN (Agence de l'eau Seine-Normandie)

Considérant la délibération n°2017-28 du 7 avril 2017, l'IER (Institut pour l'entretien des rivières) a fait parvenir les projets des différents documents du marché public en procédure adaptée pour la réfection des berges de l'Yonne.

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

• autorise le Maire à lancer l'étude, et signer tous les documents relatifs à ce marché ;

• demande l'aide financière de l'AESN, soit 80 % du HT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Département de l'YONNE

Arrondissement de SENS – Canton de SENS-OUEST

MAIRIE DE SAINT-DENIS-LÈS-SENS

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du vendredi 8 septembre 2017
Compte rendu sommaire

A 20 h 30 Monsieur Alexandre BOUCHIER déclare la séance ouverte.

Présents : Mesdames LECLANT, LENFANT, MARLIN et PELLEGRINELLI. Messieurs BOUCHIER, COTTY, DEROUET, LAPERTEAUX, LEPRETRE et TAVERNE.

Absents : Mesdames VAMBERQUE (pouvoir donné à Alexandre BOUCHIER) et VANÇON (pouvoir donné à Jean-Louis TAVERNE). Messieurs ASTRUC (pouvoir donné à Patrick DEROUET) et HUSKIN (pouvoir donné à Jeannine MARLIN).

Jeannine MARLIN est élue secrétaire de séance.

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 29 mai 2017. Adopté par les membres du Conseil municipal.

Monsieur le Maire informe que quatre déclarations d'intention d'aliéner (D.I.A.) ont été reçues en mairie depuis le précédent conseil. Elles ne sont pas susceptibles de mettre en œuvre de droit de préemption.

Délégations consenties au Maire par le Conseil municipal :

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22 modifié par la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 - art. 74) permettent au Conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale à l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

3° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

4° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

5° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

6° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

7° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

8° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

9° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;

10° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

11° De demander à tout organisme financeur, dans le cadre de projets municipaux d'investissement ou de fonctionnement validés par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;

12° De décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

DM.4 Reprise des excédents Assainissement :

Considérant que :

- le résultat de clôture de l'exercice 2016 du budget assainissement pour la somme de 96 695,81 €,

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'intégrer la clôture du budget assainissement de l'exercice 2016 au budget communal 2017 :

COMPTES DÉPENSES					Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op		
D	I	21	2128	OPFI	Autres agencements et aménagements de terrains	96 695,81
					Total	96 695,81 €

COMPTES RECETTES						
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
R	F	013	6419		Remboursements sur rémunérations du personnel	1 287,34
R	I	002	002		Résultat d'exploitation reporté	- 1 287,34
R	I	001	001	OPFI	Solde d'exécution de la section d'investissement	96 695,81
					Total	96 695,81 €

Admission en non-valeur :

Considérant que :

• la société FRANCE BAIES MICHAEL est redevable de la somme de 75,00 € depuis l'exercice 2013,

• la société FRANCE BAIES MICHAEL a clôturé pour insuffisance d'actif dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire,

• la procédure de liquidation judicaire entraîne la suppression pure et simple des dettes,

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de procéder à l'émission d'un mandat de paiement à l'article **6542** « Créances éteintes » pour la somme de 75,00 €.

Avenants travaux de Cantine :

Monsieur le Maire présente le lot n°8, entreprise NADALON (travaux de plomberie) :

Montant du marché :

Montant hors taxes de	21 537,34 € HT
TVA 20 %	4 304,47 €
Montant ttes taxes comprises	25 844,81 € TTC

Après concertation avec les différents intervenants et usagers, il a été décidé de modifier les éléments suivants :

MOINS VALUE

• WC PMR existant : les travaux ne sont plus nécessaire - le sanitaire peut être laissé en l'état

Moins-value : - 1 247,10 € HT

• Chauffe-eau gaz : suppression du ballon de gaz de 155 litres

Moins-value : -1 739,56 € HT

• Alimentation gaz : suppression du nouveau point de livraison (coffret sur rue) et de l'alimentation gaz depuis le coffre à la cuisine

Moins-value : - 1 079,31 € HT

PLUS VALUE

• Alimentation gaz depuis le coffret existant sur rue (angle salle des fêtes - mairie) : ce branchement sur un réseau existant et plus onéreux en investissement mais ne crée pas de contrat d'abonnement (onéreux en fonctionnement)

Plus-value : + 4 077,36 € HT

• Eau chaude sanitaire : mise en place d'un chauffe-bain permettant de délivrer de l'eau chaude sans stockage (réduction des coûts de fonctionnement hors période scolaire)

Plus-value : + 1 765,06 € HT

Montant de l'avenant :

Montant hors taxes de	1 776,45 € HT
TVA 20 %	355,29 €
Montant toutes taxes comprises	2 131,74 € TTC

Monsieur le Maire présente le lot n°5, entreprise ROBIN DUCROT (travaux de menuiserie extérieure):

Montant du marché :

Montant hors taxes de	34 776,00 € HT
TVA 20 %	6 955,20 €
Montant toutes taxes comprises	41 731,20 € TTC

Après concertation avec les différents intervenants et usagers, il a été décidé de modifier les baies de la partie existante (garderie) afin de pouvoir ventiler naturellement les lieux.

Ces changements concernent :

• la porte de secours : suppression d'un ouvrant et remplacement par une partie fixe (allège) et une partie ouvrante (haute)

• la baie fixe existante : dépose de la partie haute et remplacement par une partie ouvrante

Sur la cantine, il a été décidé de supprimer la grille de défense des sanitaires maternelle.

Montant de l'avenant :

Montant hors taxes de	2 487,00 € HT
TVA 20 %	497,40 €
Montant toutes taxes comprises	2 984,40 € TTC

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

• d'accepter l'avenant 01 de l'entreprise NADALON d'un montant de 1 776,45 € HT, ce qui porte le montant du marché du lot n° 8 à 23 313,79 € HT, soit 27 976,55 € TTC,

• d'accepter l'avenant 01 de l'entreprise ROBIN DUCROT d'un montant de 2 487,00 € HT, ce qui porte le montant du marché du lot n° 5 à 37 263,00 € HT, soit 44 715,60 € TTC.

Gérance de la location 15 rue Sainte-Colombe :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'avancée des travaux de la maison sise au 15 rue de Sainte-Colombe et expose les renseignements tarifaires du cabinet Legouge & Marais concernant les honoraires de gestion de cette future location.

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

• le loyer sera fixé par une prochaine délibération après consultation.

• d'octroyer la gérance au cabinet Legouge & Marais,

• autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Convention tarif piscine 2017/2018 :

Monsieur le Maire expose les tarifs proposés dans la convention de mise à disposition du bassin d'apprentissage et des vestiaires pour la fréquentation de la piscine Tournesol de Sens (appartenant à la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais), en fonction du créneau horaire durant l'année scolaire.

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide pour l'année scolaire 2017-2018 :

- d'accepter les tarifs fixés soit :
  - 80,00 € par créneau horaire avec intervention pédagogique ;
  - 60,00 € par créneau horaire sans intervention pédagogique ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention.

Désignations de trois élus référents pour le suivi du PLUi-H :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L.153-5 ;

Conformément à la charte de gouvernance validée en Conseil communautaire du 29 juin 2017 ;

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne deux élus référents titulaires et une élue référent suppléante dans le cadre de l'élaboration et le suivi du PLUi-H pour représenter la commune de Saint-Denis-Lès-Sens :

Titulaire 1 : Monsieur Alexandre BOUCHIER

Titulaire 2 : Monsieur Hubert LEPRETRE

Suppléante : Madame Jeannine MARLIN

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un délai d'un mois.

Projet de bail "La Poste" :

Depuis l'installation du centre de distribution de la poste Chemin du Port de Givet, nous constatons les difficultés rencontrées par leurs agents et clients.

Après de nombreux échanges avec la directrice du site, le Maire a demandé à cette dernière de lui rédiger une note à cet effet.

Le Maire donne lecture d'un courrier de la direction de "La Poste" qui expose ses difficultés.

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

• qu'il est envisageable de mettre à disposition une parcelle adjacente,

• dit que les modalités de mise à disposition sont à définir clairement et que plusieurs pistes sont envisageables,

• à cet effet, il charge Madame Martine LENFANT et Monsieur Hubert LEPRETRE du dossier afin de finaliser un accord avec la direction de la poste.

Cérémonie de remise de prix

Le Maire informe que 29 élèves vont être récompensés lors de la cérémonie de remise de prix, à savoir :

- 7 élèves passent en 6e,
- 5 élèves ont obtenu leur brevet,
- 3 élèves ont obtenu leur CAP/BEP,
- 14 élèves ont obtenu leur BAC.

Questions diverses :

Chemin de halage

Le Maire informe qu'une modification de la circulation sur le chemin de halage sera mise en œuvre dans les prochaines semaines.

Cette décision intervient dans le cadre de l'aménagement des pistes cyclables et piétons, mené par la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais et la commune, et fait suite aux travaux réalisés en 2016.

Le Maire avait adressé un courrier aux exploitants et propriétaires agricoles, à la société de Pêche et aux voies Navigables de France le 11 aout dernier.

Il apparait nécessaire d'apporter une modification au projet initial après échanges nourris avec les exploitants agricoles et le président des pêcheurs.

A ce titre, un nouveau plan a été validé par les parties prenantes.

Le Conseil municipal prend acte.

Travaux de voirie

Le Maire informe que le programme de voirie 2017 a été réalisé pour un montant total de 46 545,14 € TTC.

Il concerne principalement les rues suivantes :

- chemin entre le halage et RD 606b,
- cheminement piétons rue de Paris,
- rue Pierre-Renard,
- piste parking Jacques-Gaillard,
- chemin de Noslon,
- chemin des Chaudières,
- rue de Sainte-Colombe,
- chemin Chapelle Saint-Jacques,
- réfection tête sécurité des eaux pluviales.

Ecole

Le Maire informe de la livraison de trois tablettes informatiques et d'un nouvel ordinateur pour le groupe scolaire. Le montant total de l'investissement est de 2 093,64 € TTC.

Équipements sportifs

Le Maire informe qu'il sera procédé à l'installation d'un éclairage complet sur le terrain d'entrainement.

L'entreprise EIFFAGE installera 2 mâts équipés de projecteurs Omnistar LEDS pour un montant de 13 287,60 € TTC.

De plus, l'entreprise BINON effectuera la réfection du grillage ainsi que la pose d'un filet pare-ballons pour un montant de 3 240,00 € TTC.

Divers

Un conseiller municipal interroge le Maire concernant la haie située le long de la RD 606b.

Le Maire informe que celle-ci sera taillée dans les prochaines semaines et qu'elle figure dans le programme de travail des agents municipaux.

Un conseiller municipal salue la remise en état des chemins.

Un point est fait par le Maire sur la situation du collège et lycée IFRES Sainte-Colombe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Département de l'YONNE

Arrondissement de SENS – Canton de SENS-OUEST

MAIRIE DE SAINT-DENIS-LÈS-SENS

Réunion du jeudi 19 octobre 2017
Compte rendu sommaire

A 19h00 Monsieur Alexandre BOUCHIER déclare la séance ouverte.

Présents : Mesdames LECLANT, LENFANT, MARLIN, PELLEGRINELLI et VAMBERQUE. Messieurs ASTRUC, BOUCHIER, COTTY, DEROUET, HUSKIN, LAPERTEAUX, LEPRETRE et TAVERNE.

Absente : Madame VANÇON (pouvoir donné à Alexandre BOUCHIER).

Jeannine MARLIN est élue secrétaire de séance.

Suite à l'arrêté préfectoral n°PREF/DCL /BRE/2017/0154, "les conseillers municipaux des communes du département de l'Yonne sont convoqués le jeudi 19 octobre 2017 afin de désigner leurs délégués titulaires et suppléants, qui éliront un sénateur pour pourvoir à la vacance d'un siège."

3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants sont à élire.

Sont élus délégués titulaires :

Jeannine MARLIN	14 voix
Hubert LEPRETRE	14 voix
Martine LENFANT	14 voix

Sont élus délégués suppléants :

Jean-Louis TAVERNE	14 voix
Brigitte LECLANT	14 voix
Catherine PELLEGRINELLI	14 voix

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.

RENAULT
La vie, avec passion

Nouvelle gamme **Renault**

Laissez-vous séduire

Découvrez l'ensemble de la gamme Renault sur renault.fr

Renault ZOE: 100% électrique, 0 émission à l'usage.
Gamme Renault VP thermique: consommations mixtes min/max (l/100 km): 3,7/6,2.
Émissions CO_2 min/max (g/km): 95/156.
Consommations et émissions homologuées selon réglementation applicable.

Groupe Ducreux

Carrefour Sainte Colombe
89100 St Denis les Sens
Tél : 03 86 83 18 18

32 B Avenue du Général Leclerc
89140 Pont sur Yonne
Tél : 03 86 88 08 22

Saint-Denis dans l'objectif

1

2

4

5

6

7

1. *Réalisation du char de la Saint-Fiacre, septembre 2017*
2. *Un midi à la cantine*
3. *Hôtel à insectes pour nos écoliers*
4. *Pot de départ de Magalie*
5. *Sainte-Colombe vue du ciel*
6. *Festivités du 14 juillet*
7. *Pose d'éclairage au terrain de football, novembre 2017*
8. *Remise des dictionnaires aux futurs sixièmes par le Maire en juillet 2016*
9. *Une partie des agents municipaux, octobre 2017*
10. *Dépôt de gerbe, 11 novembre 2017*
11. *Séance du conseil municipal en octobre 2017*

Etat Civil
de juillet à novembre 2017

Naissance

Lino,
Roger VARELA
9 juillet 2017

Solidarité communale

Une enveloppe est toujours ouverte en mairie afin de recueillir des dons pour la famille lors du décès d'un habitant de notre commune.

Célébration des Noces d'étain

Aurore GAUTROIS épouse RIGOLLET
et Jean-François RIGOLLET

Décès

M. Joël ALBAREZ 14 juillet 2017

Mme Nicole FILLION épouse ARTISSON
16 octobre 2017

MAÇONNERIE COUVERTURE TERRASSEMENT

DJPV

ASSAINISSEMENT PLOMBERIE CHAUFFAGE

1, Allée des Paturons 89100 St Denis Lès Sens Tél : 03 86 65 42 12 / Plomberie : 06 81 48 63 23

Confrérie Saint-Vincent
Soucy – St-Clément
St-Denis-lès-Sens

Notre association loi de 1901 est l'une des plus anciennes de France, créée en 1872 ! Elle regroupe principalement les Consœurs et Confrères de St-Clément, St-Denis-lès-Sens et Soucy.

La Confrérie est marquée par l'histoire de nos villages, du temps où les vignes courraient sur nos collines.

Elle reste une image forte de nos traditions, de notre patrimoine, un symbole incontournable de l'activité de nos campagnes.

« Marius », le vieux pressoir, et les pieds de vigne plantés depuis 2004 sur le « Rond-point Confrérie de St-Vincent » à l'entrée nord de St-Clément, la rue Saint-Vincent dans la zone d'activité de Sainte-Colombe rappellent à tous le lointain passé viticole de notre territoire.

Si vous souhaitez, avec nous, faire perdurer la tradition festive de la Confrérie, n'hésitez pas à nous rejoindre.

J-Pierre Logeais

Confrérie St-Vincent

SOUCY - St-CLEMENT
St-DENIS-lès-SENS

Contacts : J-Pierre LOGEAIS : 03 86 86 62 82
Gérard Rolland : 03 86 65 25 27

Adresse postale : chez J-Pierre LOGEAIS
2 rue de la Croix St-Pierre
89100 Soucy

Association « Amis de la Chap

Compte-rendu de la « Fête d'été de Sainte-Colombe-lès-Sens »

Dimanche 9 Juillet 2017 une assistance nombreuse et fidèle participait à la Fête d'été afin d'honorer Sainte Colombe sous la présidence de Monseigneur Hervé GIRAUD.

Le thème de la journée était celui-ci « *Avec Sainte Colombe en marche pour témoigner* ».

Dans le parc, en procession en suivant le reliquaire de la Sainte, nous nous dirigeons en chantant l'hymne à Sainte Colombe vers sa statue. Le Père Jean-Michel TENDENG nous énonce que « La Foi ne se résume pas à une connaissance intellectuelle, ni à une pratique d'habitudes. Elle demande un engagement qui se traduit dans le concret de la vie ».

Nous prions en demandant la protection de la Sainte et le courage de témoigner. Une prière du Pape François sur la Joie de l'Evangile est lue : « *Aide-nous à dire « oui » dans l'urgence plus que jamais pressante de faire retentir la Bonne Nouvelle de Jésus* ». Nous rejoignons la Chapelle en chantant « *Peuple de Dieu, marche joyeux* ».

La Messe présidée par Monseigneur Hervé Giraud était concélébrée par les Pères Jean-Michel Tendeng, Jean-Yves Morel, Sigismond Brzostowski et le diacre Marcel Giambernardino. La chorale africaine participait avec ses chants joyeux et colorés à cette Messe ; notamment : Sonou ho et Sossem. Alain Jeanmaire était à l'harmonium. Les célébrants sont accueillis par le chant « *Jubilez, criez de joie* » Dans son homélie Monseigneur GIRAUD nous parle de l'Amour du Seigneur pour les tout-petits. « *Venez à moi vous tous qui peinez sous le poids du fardeau et moi je vous procurerai le repos* »

L'hymne à Sainte-Colombe est de nouveau chanté.

Avant le chant final « Allez par toute la terre » Monseigneur bénit un tableau représentant une grande photographie de Sainte Colombe, tableau qui sera déposé en l'Eglise de Saint-Clément. De plus petits formats seront exposés dans tous les relais de la Paroisse Sainte-Colombe du Sénonais.

elle Sainte-Colombe-Lès-Sens »

A la suite de la Messe un verre de l'Amitié fut partagé dans une ambiance animée et chaleureuse dans le réfectoire du Lycée Sainte-Colombe.

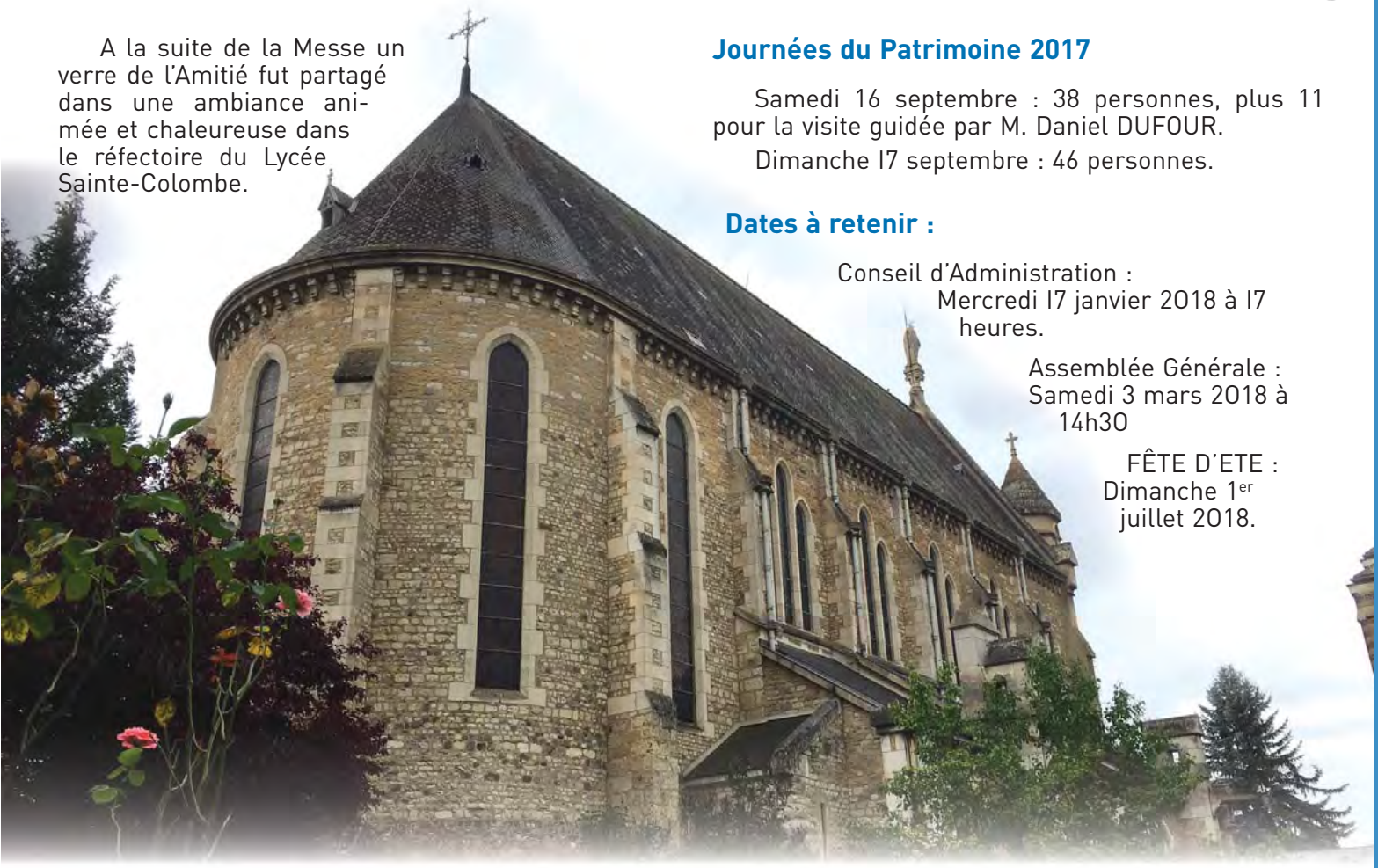

Journées du Patrimoine 2017

Samedi 16 septembre : 38 personnes, plus 11 pour la visite guidée par M. Daniel DUFOUR.

Dimanche 17 septembre : 46 personnes.

Dates à retenir :

Conseil d'Administration :
Mercredi 17 janvier 2018 à 17 heures.

Assemblée Générale :
Samedi 3 mars 2018 à 14h30

FÊTE D'ETE :
Dimanche 1er juillet 2018.

A la suite des plats furent mis en commun pour un repas convivial et fraternel, réunissant une cinquantaine de convives.

L'après-midi, les prêtres du Doyenné du Sénonais dont le Vicaire général Père Joël RIGNAULT rejoignaient une petite assistance ; une bonne trentaine de personnes (suite à la chaleur). Après un temps de recueillement à la Fontaine d'Azon, lieu du martyre de Sainte Colombe, lecture d'un extrait du poème *Quo Vadis* d'André Lagaillardie : *Où vas-tu pèlerin, par routes et chemins ?* Une marche ayant pour thème « Comment être témoins de la Foi aujourd'hui ? » nous ramena vers la Chapelle, en côtoyant les champs de blé : merveille de la création, marche ponctuée par des chants et des prières avec pour réflexions : Être témoin de la Foi dans notre cœur ; en Paroles et en Actions.

Dans la Crypte des litanies pour aujourd'hui furent chantées en invoquant les Saints Martyrs du Sénonais suivies de la prière à Sainte Colombe. À nouveau un extrait de « La joie de l'Evangile » du pape François fut lu : « *Il est salutaire de se souvenir des premiers chrétiens…* ». Suivi par une prière d'intercession. Le chant du Magnificat termina cette belle journée dédiée à Sainte Colombe dans le recueillement, la joie et le partage.

USD GYM
Section enfants

Les séances de multisports pour les plus jeunes débuteront le lundi 11 septembre 2017 à l'espace intergénérationnel de Saint-Denis-lès-Sens.

Lundi de 16h20 à 17h20	Lundi de 17h20 à 18h20	Jeudi de 16h20 à 17h20	Jeudi de 17h20 à 18h20
Enfants de Petite et Moyenne section de maternelle	Enfants de CP et CE1	Enfants de Moyenne et Grande section de maternelle	Enfants de CE2, CM1 et CM2

Les séances de 16h20 débutent par le gouter des enfants : le gouter est fourni par les parents à chaque enfant.

Les enfants de moyenne section de maternelle peuvent s'inscrire le lundi ou le jeudi.

Les groupes peuvent être modifiés selon les effectifs.

Cotisation annuelle : 35 € (par enfant). La cotisation est à joindre à la demande d'inscription

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter :
Angélique François au 07 52 67 85 58
Christine Bouchier au 06 51 90 28 53

USD Gym section adultes

Vous aimez entretenir votre forme physique dans une ambiance décontractée ? Venez nous rejoindre au sein de l'Espace Intergénérationnel à Saint-Denis-lès-Sens.

L'USD Gym – section adultes vous propose 2 séances de gym par semaine pour la somme raisonnable de 75 € par an, avec 2 séances d'essai gratuites. Intéressant, non ?

Nous nous retrouvons chaque semaine les lundi et jeudi de 18h45 à 19h45.

La présidente
Louise Laperteaux

"Je suis fier d'être un facteur de lien social."

Samir, facteur à Saint Brevin

Veiller sur mes parents s'appuie sur le réseau des facteurs de La Poste, pour rassurer et apporter de la tranquillité aux enfants comme aux parents :

- **Visite hebdomadaire** suivie d'un compte rendu(1)
- **Service de téléassistance** opéré par Europ Téléassistance
- **Mise en relation** avec une plateforme d'assistance petit dépannage(2)
- **Forfait mensuel** sans engagement(3)

OFFRE DE LANCEMENT(4)
VEILLE 1 : 1 VISITE
~~39,90€ TTC~~
19,90€ TTC(5) (16,58€ HT)
9,95€ TTC (8,29€ HT) après crédit d'impôt(6)

SP SERVICES À LA PERSONNE

Découvrez toutes les formules à La Poste, sur www.laposte.fr/veillersurmesparents ou appelez le :

3220 Service gratuit + prix appel

Dites **"Veiller sur mes parents"**

(1) Excepté les dimanches, jours fériés et lundi de Pentecôte. Les visites sont opérées par La Poste. (2) Pour les petits dépannages de la vie quotidienne, la plate-forme d'assistance donne à mon parent les coordonnées de professionnels à contacter. Les frais de petit dépannage ne sont pas inclus dans le tarif mensuel de l'abonnement. (3) Contrat de 12 mois sans engagement, sous réserve des frais de résiliation si retrait avant deux mois, avec reconduction tacite, conformément aux conditions générales de vente. Le montant TTC de l'abonnement annuel est payable par prélèvement mensuel et, pour les souscriptions par téléphone, en une seule fois par carte bancaire. Le service n'est opéré qu'en France métropolitaine. (4) Offre de lancement valable pour toute souscription effectuée entre le 22 mai et le 31 décembre 2017. (5) Tarif TTC de lancement, avec un taux de TVA en vigueur de 20%, avant crédit d'impôt sur le revenu, et applicable jusqu'au 31 décembre 2017. À partir du 1er janvier 2018, le tarif de l'abonnement est celui de la grille tarifaire en vigueur. (6) L'offre Veiller sur mes parents est éligible au crédit d'impôt applicable aux services à la personne, dans les conditions définies par la législation en vigueur. L'avantage fiscal et les tarifs sont susceptibles d'évoluer.

Veiller sur mes parents
Une entreprise du Groupe La Poste

USD Football
Saison 2017/2018

Présentation

- **Organigramme administratif**

Président : Karim SAINSARD
Vice-président : Johan BARDEAU
Trésorier : Bernard LABAUME
Secrétaire : Christian BENARD
Trésorier-adjoint : Laurent BARIL

- **Organigramme sportif Union de Saint-Denis-lès-Sens saison 2017/2018 :**

Responsable seniors A :
LAFAILLE Nicolas (Titulaire BEF)

Responsable Réserve :
Bernard LABAUME

Responsable Section jeune :
CHEVALLIER Cédric (Titulaire BEF)

Responsable Football Féminin :
LAFAILLE Nicolas

Responsable U13 :
CHEVALLIER Cédric

Responsable U9 :
BARDEAU Johann

Responsable U15 :
SAINSARD karim

Nombre de joueur par catégorie :

Catégorie	Masculin	Féminine	Total
Football animation	6	0	
U12-13	9	0	
U14-15	9	0	
U18-19	2	0	
Seniors	43	14	
Dirigeants	5	0	
Arbitre	1	0	
Technique/régional	2	0	
Total	**77**	**14**	**89**

Licenciés les 3 dernières années à Saint-Denis-lès-Sens

Nombre licence	2015	2016	2017
Senior Homme	39	46	43
Senior Féminine	0	0	14
Jeunes	0	0	27
	39	46	**84**

Cette année nous enregistrons la création de 3 catégories jeunes.

Et l'arrivée de 2 éducateurs titulaires d'un BEF.

43 joueurs seniors

14 joueuses féminines.

27 jeunes.

Mais Saint-Denis c'est aussi un état d'esprit de groupe et de solidarité :

Des barbecues...

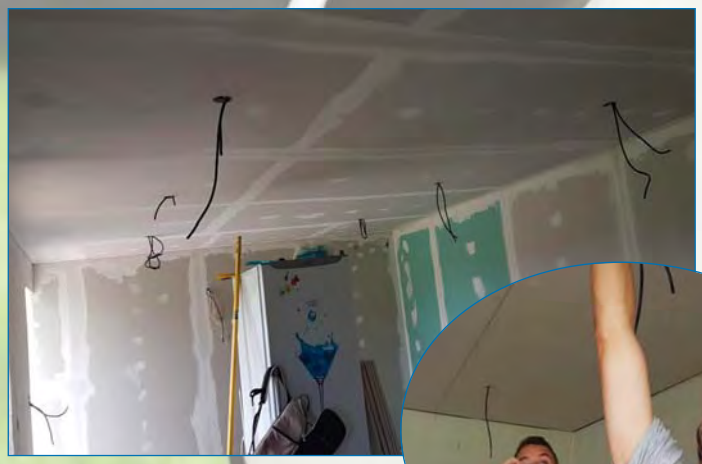

De belles infrastructures, ainsi que du matériel dernier cri.

...Des travaux...

Concours des maisons fleuries 2017

Membres du Jury :
Brigitte LECLANT, Marie-France PIERRE, Danielle PIFFAULT, Christine CHATIN, Danielle NOIZET.

Société Horticole de Sens : M. TALVAT

Catégories
MAISONS FLEURIES

1er	M. et Mme Patrick LENFANT	7 allée des Paturons – Granchette
2e	M. et Mme Patrick DEROUET	11 rue des Ladres
3e	Mme Danielle NOIZET	13 rue de Sainte Colombe
4e	M. et Mme José PACHECO	4 avenue des Fonderies de Pont à Mousson
4e	M. et Mme Michel LEROY	2 rue des Petits Prés
5e	M. et Mme Etienne PRIN	4 rue des Petits Prés
6e	M. et Mme Alain GOUDEY	15 rue du Moulin – Granchette
7e	M. Gérard GUINOT	13 rue du Moulin – Granchette
7e	M. et Mme Jean-Claude REYNAULT	7 rue du Bordeau
8e	Mme Evelyne SEBILLAUT	8 rue des Petits Prés
9e	M. et Mme Bruno YVON	16 rue Pierre Renard
9e	M. Jean-François FEVRIER-MUZARD	8 rue du Bordeau
10e	Mme Denise BARBIER	8 rue de la Haie Fleurie
11e	M. et Mme Bernard HERMIER	18 rue du Bordeau
12e	M. et Mme Germain DECREMERE	12 rue du Moulin – Granchette
13e	M. et Mme Bernard VERON	17 rue du Moulin – Granchette
14e	M. Roland MASSY	14 rue du Bordeau
15e	M. et Mme Denis HERMIER	4 rue des Vignes
16e	M. et Mme Daniel DUFOUR	12 rue de l'Abbaye – Sainte Colombe
17e	Mme Jeannette GAILLARD	4 rue Ernest Salmon
18e	M. et Mme Gérard LESCAULT	9 rue Ernest Salmon
19e	Mme Claude DELACROIX	3 rue de l'Epi
20e	Mme Ginette DENISE	28 rue de Sainte-Colombe

FLEURISSEMENT SUR RUE

1er	M. et Mme Patrick LENFANT	7 allée des Paturons – Granchette
2e	M. et Mme Bernard HERMIER	18 rue du Bordeau
3e	M. et Mme Francis PAYEN	1 route du Parc – Granchette

ENCOURAGEMENTS

M. et Mme GAUTROIS	7 rue des Ladres
M. Joachim COSTA	12 rue du Bordeau

Concert
Tout en Métal

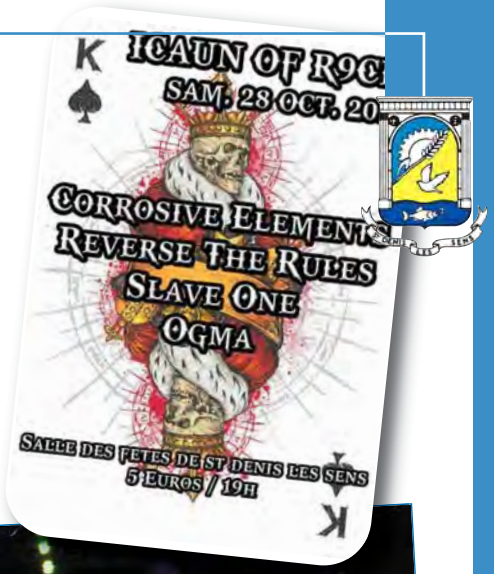

Icaune of the R9ck, un magnifique concert pour les amateurs de métal était organisé le 28 octobre dernier à la salle des fêtes.

Une manifestation réussie grâce à l'association PYHC, association culturelle qui soutient les musiques amplifiées et surtout extrêmes et ce, depuis 7 ans. Eh, oui ! PHYC a organisé près de 40 concerts et programmé 200 artistes sur cette période.

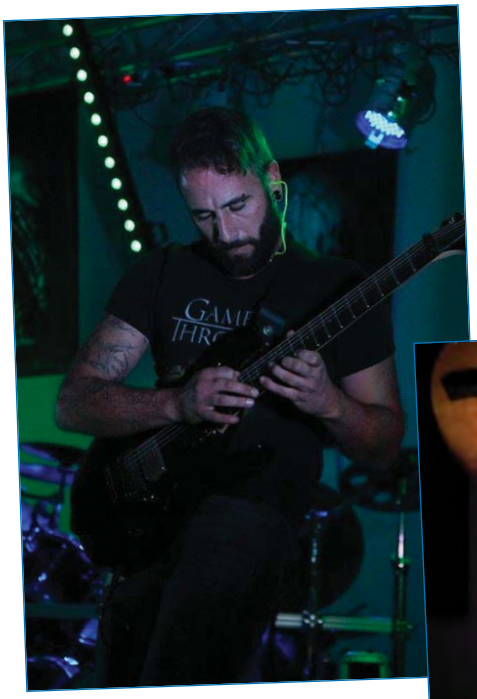

Alors le 28, une soirée toute en métal avec une belle clique sur scène. Des musiciens de Paris pour les groupes «Corrosives Elements» et «Reverse the Rules», un groupe du Loiret pour «Slave One» et bien évidemment l'Yonne avec «Ogma».

Nous avons rempli notre contrat de base "support your local scene", depuis 7 ans. En effet, c'est dans cet esprit que nous agissions pour mettre en avant des groupes émergents et pas forcément les moins bons !

Un grand merci à tous les acteurs de cette soirée : groupes, public et la municipalité de Saint-Denis-lès-Sens.... Une alchimie sans laquelle il ne se passerait rien.

Laurent

L'année 2017 va bientôt se terminer avec, comme tous les ans, l'intérêt du public pour toutes les manifestations auxquelles elle participe ou qu'elle organise (concours float tube en mai, journées avec Cité Sport, fête des associations, Open Sens Fishing en septembre). Leur reconduction est donc évidente pour 2018 !

Concours Float tube aux étangs de Villeneuve-sur-Yonne samedi 27 mai 2017 avec 23 participants et environ 300 poissons pris (dont 280 perches) sous un temps estival !

Notre Atelier Pêche Nature (APN) démarré en septembre 2016 a passé sa 1re année avec succès et cette rentrée compte 6 enfants. L'animation est faite par Flavienne accompagnée à tour de rôle de certains bénévoles de l'AAPPMA si besoin.

Pour l'Entente, il n'y a pas que la pêche, l'entretien des domaines et milieu aquatique est passé en début d'année par un nettoyage/entretien des 2 étangs de Saint-Denis.

Profitons-en pour faire un rappel concernant l'étang n°1 de Saint-Denis, depuis le 1er janvier 2017 cet étang est INTERDIT à la pêche à la carpe de jour comme de nuit.

Enfin un point règlementaire de ce qui a changé en 2017 :

- Quotas de capture : chaque pêcheur peut garder chaque jour 3 carnassiers dont 1 brochet au maximum. Les espèces concernées sont le sandre et le brochet.
- Tailles de capture : En 2e catégorie, les tailles règlementaires de capture sont : Brochet : 60 cm – Sandre : 50 cm – Black-Bass : no-kill (remise à l'eau)

C'est en conclusion que l'ensemble du bureau vous attend nombreux lors des manifestations et vous souhaite à tous d'excellentes fêtes de fin d'année !

L'Entente des Pêcheurs du Sénonais

Le Club de l'Amitié

Petites et grandes nouvelles du club.

2017 va se terminer et laissera derrière nous, adhérents du club, un peu de nostalgie pour nos amis qui nous ont quittés mais aussi le bonheur d'avoir participé tous ensemble à de grands moments de joie, de rires, de culture et d'échanges.

Allons vers 2018, année qui verra, pour le club, se poursuivre les activités actuelles : les jeux du mardi avec les rires des « taroteurs », le bavardage des marcheurs le jeudi, la sérénité des tricoteuses du mardi, l'intérêt des élèves pour la dictée, les vendredis rossignols des choristes de Musicolombe ainsi que les grands départs en car pour des journées de visites (musées, sénat) spectacles, restos, et bien d'autres encore.

Toujours est-il qu'avec une municipalité qui nous soutient et même nous porte, avec toute l'aide possible des bénévoles dirigeants, la vie du club permet aux retraités ou non un mieux vivre ensemble. Que tous soient ici remerciés.

Je ne vais pas mettre en avant telle ou telle activité, car toutes sont complémentaires et bien appréciées par les participants. C'est une trentaine de personnes qui y prennent part régulièrement.

Bien sûr il reste de la place pour les dionysiens qui voudraient venir sentir l'ambiance agréable et joyeuse d'un de ces groupes.

A bientôt pour 2018.

le Président
Bernard Tourlier

Salon littéraire et culturel

Saint-Denis-Lès-Sens, commune icaunaise de notre belle région de Bourgogne,
En toute simplicité, vous offre un article dans son bulletin municipal pour livrer les dernières
Nouvelles du salon littéraire & culturel
SENS Mil'Pages 2017, qui s'est déroulé le dernier week-end d'octobre, à quelques jours d'Halloween.

Mois après mois, l'Association Les Mots Sen[S]'Volent se solidifie en
Imaginant, en avançant à petits pas sûrs vers cette lumière
Littéraire, artistique, culturelle & d'autres horizons, pour la découverte, la connaissance & le partage.

Pari tenu, écrivains, artistes, maisons d'éditions, visiteurs & amoureux de la culture étaient présents,
A la salle Harmonie, du lycée rural professionnel Sainte-Colombe.
Genre de salon à la portée de tous, du plus jeune des adultes au plus âgé des enfants,
Echanges, conversations, partages des uns & des autres, dans cette commune de
Saint-Denis-Lès-Sens, ville bienveillante.

À

SENS Mil'Pages, salon littéraire & culturel
A ouvert ses portes pour cette 3e édition,
Invitation reçue de la part de l'association sénonaise Les Mots Sen[S]'Volent, lourd de « sens » ;
Nous y sommes rendus pour l'inauguration, pour découvrir un événement haut en couleur pour
Tout public, en découvrant une exposition de peintures internationales, des livres, des activités !

Derrière cet événement, se cache un travail de fourmi d'une équipe, qui se construit avec des liens
En toute amitié et surtout sur le partage vers autrui.
Nos souhaits sont orientés vers un avenir pour faire redécouvrir la culture qu'elle soit nationale ou
Internationale, dans tous les domaines littéraires, artistiques, artisanaux, créatifs ou du bien-être.
Sénonaises, sénonais ouvrez-vous à la découverte de l'esprit du partage, c'est si bon !!!

Liberté d'expression en tout genre
Et une passion commune à partager dans le
Sénonais & partout où les portes s'ouvriront

SENS Mil'Pages & l'association Les Mots Sen[S]'Volent vous remercient
Et Merci à
Notre jolie commune de Saint-Denis-Lès-Sens, qui nous offre cette mise en avant dans leur Bulletin.
SEN[S]'VOLENT mais les MOTS resteront pour une ouverture à la CULTURE en général.

Lydia Mevel
organisatrice au sein de l'association
Les Mots Sen[S]'Volent

Didier de Vaujany
Elixyria

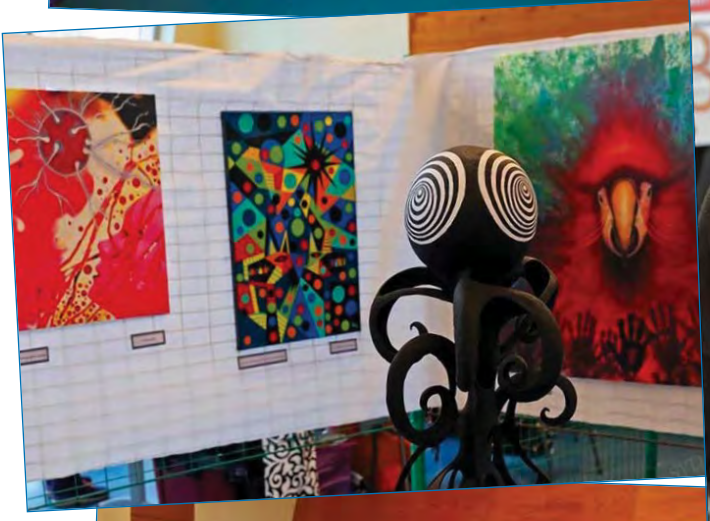

Les Rollsy de
MAGARA KISI

Brigitte BAUMONT
en dédicace

VEY
jeunesse

SALON du LIVRE
SENS MILPAGES

ROMAN FANTASY
La Destinée

Opticien à domicile, un nouveau service

Opticienne depuis plus de 10 ans en magasin sur Sens, Claire a créé VISION À LA MAISON.

Avec sa grande valise et sa mallette pour les examens de vues, Claire GUYOT sillonne les routes du nord du département avec son matériel, pour se rendre au domicile des clients.

Elle se rend directement au domicile de familles, de personnes ayant du mal à se déplacer, de maisons de retraite ou encore auprès d'actifs débordés n'ayant pas le temps d'aller en magasin.

En optant pour un service à domicile, Claire veut consacrer le temps nécessaire à satisfaire et conseiller le client afin de créer une relation plus authentique.

Elle vérifie la vue, traite l'ordonnance et vous propose dans un choix de plus de 200 montures de tous styles, celle qui conviendra le mieux ainsi que les verres adaptés. Bien sûr les démarches avec les mutuelles, elle s'en occupe également.

Autre avantage du domicile, des tarifs moins importants qu'en magasin.

Vision à la maison se déplace gratuitement dans un rayon de 30 km autour de Sens.

Avec VISION À LA MAISON, vos lunettes plus facilement.

Vision à la Maison
Opticienne à domicile

Claire GUYOT, Opticienne à domicile
Pole Santé, 8 rue Pasteur
89100 MALAY-LE-GRAND
03 86 88 11 24 ou 06 30 20 80 37
www.visionalamaison.fr

Taxis Victor-Hugo

- Transports de personnes avec chauffeur jusqu'à 8 passagers (sur demande)
- Transports toutes distances en France comme en Europe ; Aéroports, Gares, Hôpitaux...
- Conventionné toutes caisses

06 76 05 41 19
03 86 64 41 15

Communes de rattachement :
Sens n°10
Saint-Denis-lès-Sens n°1
Soucy n°1
Egriselles-le-Bocage n°1

Contact par mail :
jojosauron@orange.fr
taxi.victor-hugo@wanadoo.fr
19 Bd du Pont neuf 89100 Sens

Saint-Denis en poésie
Maurice Carême

Maurice Carême est né le 12 mai 1899 en Belgique.

En 1914, il écrit ses premiers poèmes et il devient instituteur en 1918. Ce n'est qu'en 1943 qu'il quittera l'enseignement pour ne se consacrer qu'à la littérature. L'œuvre de Maurice Carême comprend plus de quatre-vingts recueils de poèmes, contes, romans, nouvelles, essais et traductions. En 1930, touché par les poésie écrites par les enfants, il se remet en question et retrouve un style plus simple, ce qui marquera son œuvre. Il meurt le 13 janvier 1978 à Anderlecht, dans la région de Bruxelles.

LE CŒUR PUR

Il se contentait d'être
Heureux sans le paraître.
Et, se moquant des grands,
Il vivait comme un gueux,
Fuyait les gens sérieux
Et la gloire et l'argent.
On l'aurait volontiers
Arrêté, enfermé.
Mais quel homme au cœur pur
Ne traverse les murs

DÉFIER LE DESTIN

L'ARTISTE

Il voulut peindre une rivière ;
Elle coula hors du tableau.
Il peignit une pie grièche ;
Elle s'envola aussitôt.
Il dessina une dorade ;
D'un bond, elle brisa le cadre.
Il peignit ensuite une étoile ;
Elle mit le feu à la toile.
Alors, il peignit une porte
Au milieu même du tableau.
Elle s'ouvrit sur d'autres portes,
Et il entra dans le château.

ENTRE DEUX MONDES

L'ENFANT

A quoi jouait-il cet enfant ?
Personne n'en sut jamais rien
On le laissait seul dans un coin
Avec un peu de sable blanc
On remarquait bien, certains jours,
Qu'il arquait les bras tels des ailes
Et qu'il regardait loin, très loin,
Comme du sommet d'une tour.
Mais où s'en allait-il ainsi
Alors qu'on le croyait assis ?
Lui-même le sut-il jamais ?
Dès qu'il refermait les paupières,
Il regagnait le grand palais
D'où il voyait toute la mer.

MER DU NORD

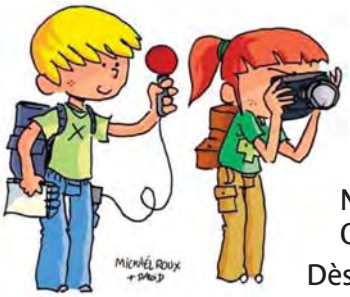

Devenez Reporter Municipal

Vous souhaitez participer à l'élaboration de notre bulletin municipal, proposer des articles, des photos.
Notre parution du bulletin municipal est semestrielle. Alors n'hésitez pas !
Quel que soit votre âge. *Saint-Denis Aujourd'hui*, c'est vous !

Dès à présent faites nous signe en nous adressant un coup de fil au 03 86 65 73 24 ou par mail mairie.saintdenislessens.89@wanadoo.fr

Cuisine Gourmande

par Catherine PELLEGRINELLI

TIRAMISU POIRE / CRÈME DE MARRON

pour 4 personnes

2 poires • 2 œufs • 40 g de sucre • 250 g de mascarporne• 250 g de crème de marron • 25 g de beurre • pain d'épice • café • cacao

Réservez 4 lamelles de poire et coupez le reste en petits cubes. Faites dorer les lamelles puis les cubes dans le beurre en les parsemant de la moitié du sucre. Réservez les lamelles au frais.

Cassez les œufs et séparez les blancs des jaunes. Fouettez les jaunes avec le reste du sucre et incorporez le mascaporne et la crème de marron sans cesser de fouetter. Ajoutez les cubes de poire à la spatule.

Battez les blancs en neige et incorporez-les à la préparation aux poires.

Coupez le pain d'épice en tranches de 1/2 cm et passez les dans du café chaud rapidement sur les 2 faces. Etalez-les dans une assiette. Garnissez de crème aux poires en alternant avec les tranches de pain d'épice. Réservez 8 heures au frais.

Sortez le tiramisu du réfrigérateur et parsemez-le de lamelles de poires puis de cacao et servez aussitôt.

CHAUDRÉE DE MOULES ET DE TOPINAMBOURS

pour 4 personnes

1 oignon haché finement • 2 gousses d'ail hachées • 2 cuil.à soupe d'huile • 1/2 tasse de vin blanc • 1 kg de moules • 2 cuil.à soupe de beurre ramolli • 2 cuil.à soupe de farine • 2 saucisses italiennes piquantes • 1 tomate coupée en dés • 1 l. de bouillon de poulet • 320 g de pommes de terre pelées et coupées en dés • 175g de topinambours ou de panais pelés coupés en dés • 150g de maïs en grains • 1/2 tasse de crème liquide • 2 cuil.à soupe de persil.

Dans une grande casserole à feu moyen, attendrir l'oignon et l'ail avec l'huile. Ajouter le vin blanc et les moules. Couvrir et porter à ébullition. Laisser mijoter jusqu'à ce que les moules soient ouvertes et laisser tièdir.

Décortiquer les moules et les réserver dans un bol avec leur jus de cuisson.

Dans un petit bol, mélanger le beurre et la farine. Réserver le beurre manié.

Dans la même casserole, dorer la chair des saucisses dans le reste de l'huile. Ajouter la tomate, le bouillon, les pommes de terre, les topinanbours, le maïs et le jus de cuisson des moules réservé. Porter à ébullition et laisser mijoter 10 minutes. Incorporez le beurre manié en fouettant. Remettre les moules , ajouter la crème et poursuivre la cuisson 5 minutes. Rectifier l'assaissonement. Au moment de servir, ajouter le persil.

Nos tarifs publicité :

190 mm x 260 mm	250 €
190 mm x 130 mm	100 €
190 mm x 65 mm	75 €
95 mm x 65 mm	50 €

Notre parution du bulletin municipal est semestrielle.

Pour insérer votre encart publicitaire dans notre prochain numéro, contactez dès maintenant Mélanie, Secrétaire comptable au 03 86 65 73 24 ou par mail mairie.saintdenislessens.89@wanadoo.fr

Billet d'Humour

Va faire un tour de vélo pour te calmer les nerfs...

Il fait beau.

Je veux faire un tour de vélo pour me calmer les nerfs (je dois être énervé pour que ma femme me le demande)

Je prends donc mon vélo habituel. Mais mes petits-enfants ont touché à la selle pour la mettre à bonne hauteur. Ils ont « oublié » l'opération inverse. Je tente donc de la remettre à la bonne hauteur pour moi mais je bataille plus de dix minutes en vain, car à force de le serrer et de le desserrer, le boulon ne veut plus rien savoir. Il faudra le changer. Je ferai ça plus tard quand je serai calmé.

Je prends donc le deuxième vélo, mais comme il n'a pas servi depuis longtemps, les pneus sont à plat. Je vais donc les gonfler, mais pour gonfler les pneus, il faut une pompe et comme elle est spéciale – une pompe de voiture – je vais chercher la pompe dans la voiture.

Mais ma femme est sortie et l'a fermée à clé, alors je reviens chercher la clé, je prends la pompe, replace la clé et je gonfle les pneus. Je crois en avoir fini. Mais mes petits-enfants, la dernière fois, avaient pris les deux vélos et avaient réglé les selles à leur hauteur et ils avaient « oublié » de faire l'opération inverse.

Je vais donc chercher une clé, règle la selle à ma hauteur et je vais enfin pouvoir faire un tour. Je me prépare à sortir mais ma femme vient de partir en ville et elle a fermé le portail à clé.

Je reviens donc chercher une autre clé et je retourne ouvrir le portail .

Je suis enfin dans la rue. Durée de l'opération : une demi-heure.

Va donc faire un tour de vélo, pour te calmer les nerfs !

Y. Doutres

agglomération le grand sénonais

intercom
Les BUS du Grand Sénonais

Allons à Sens avec la ligne 15 !

La commune de Saint-Denis-Lès-Sens est desservie par la ligne 15 du réseau de Bus Intercom.

Un service de transport qui vous permet notamment d'accéder au centre-ville de Sens et aux établissements scolaires... et d'être en correspondance avec les autres lignes du réseau.

- **Ligne 15 : horaires du lundi au vendredi en période scolaire**

		D	1	D
GRANCHETTE	7:22	☎	13:19	☎
SAINT-DENIS MAIRIE	7:26	☎	13:23	☎
FONTAINE D'AZON	7:31	|	13:28	|
C/C NORD	...	9:00	...	13:53
SAINTE COLOMBE	7:35	|	13:32	|
PÔLE SANTÉ	...	9:01	...	13:54
GARIBALDI	7:40	9:08	13:37	14:01
MALLARMÉ	7:41	|	13:38	|
LYCÉES	7:48	|	13:45	|
CHAMPS PLAISANTS	7:52	|	13:49	|
GARE SNCF	...	9:11		14:04

	D		D	1	1
GARE SNCF	11:45	.....	16:40	.....	.....
GARIBALDI	11:48	12:09	16:43	17:09	18:09
MALLARMÉ	|	12:10	|	17:10	18:10
LYCÉES	|	12:17	|	17:17	18:17
PÔLE SANTÉ	11:55	.....	16:50	.....	.....
SAINTE COLOMBE	|	12:26	|	17:26	18:26
C/C NORD	11:56	.....	16:51	.....	.....
FONTAINE D'AZON	|	12:30	|	17:30	18:30
SAINT DENIS MAIRIE	☎	12:35	☎	17:35	18:35
GRANCHETTE	☎	12:39	☎	17:39	18:39

Des correspondances sont possibles pour le retour des élèves du collège « Champs-Plaisants » entre les lignes 1 et 15 à l'arrêt « LYCEES » :

LIGNE 1 direction Paron		
CHAMPS-PLAISANTS	12h04	17h04
LYCÉES	12h13	17h13

LIGNE 15 direction Saint-Denis-Lès-Sens		
LYCÉES	12h17	17h17

Lors d'une correspondance entre les lignes, l'usager doit annoncer sa correspondance pour la ligne 15 au conducteur de la ligne 1 dès sa montée dans le bus.

Quand la ligne 15 ne circule pas, la zone Cartobus D prend le relais !

Depuis Saint-Denis-lès-Sens, Cartobus propose un aller-retour le matin et l'après-midi vers 4 arrêts de Sens (CC Nord, Pôle Santé, Garibaldi et Gare SNCF). Il est indiqué une heure d'arrivée quand on se déplace de Saint-Denis-lès-Sens vers Sens et une heure de départ quand on part de Sens pour Saint-Denis-lès-Sens.

La réservation du service se fait par téléphone au 0 800 072 113 (numéro vert), jusqu'à deux heures avant le trajet. En réservant son trajet, le voyageur reçoit une confirmation par mail de sa réservation avec une heure de prise en charge indicative et se verra confirmer l'heure exacte de prise en charge par le service une heure avant son trajet, par mail ou par SMS selon son choix.

Le service de réservation Cartobus fonctionne du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

ALLER

Depuis mon arrêt, je peux arriver à :

C/C NORD	9:00	13:53
PÔLE SANTÉ	9:01	13:54
GARIBALDI	9:08	14:01
GARE SNCF	9:11	14:04
TER SENS -> PARIS	9:20	14:21

RETOUR

Pour revenir à mon arrêt, je peux partir à :

TER PARIS -> SENS	11:32	16:32
GARE SNCF	11:45	16:40
GARIBALDI	11:48	16:43
PÔLE SANTÉ	11:55	16:50
C/C SUD	11:56	16:51

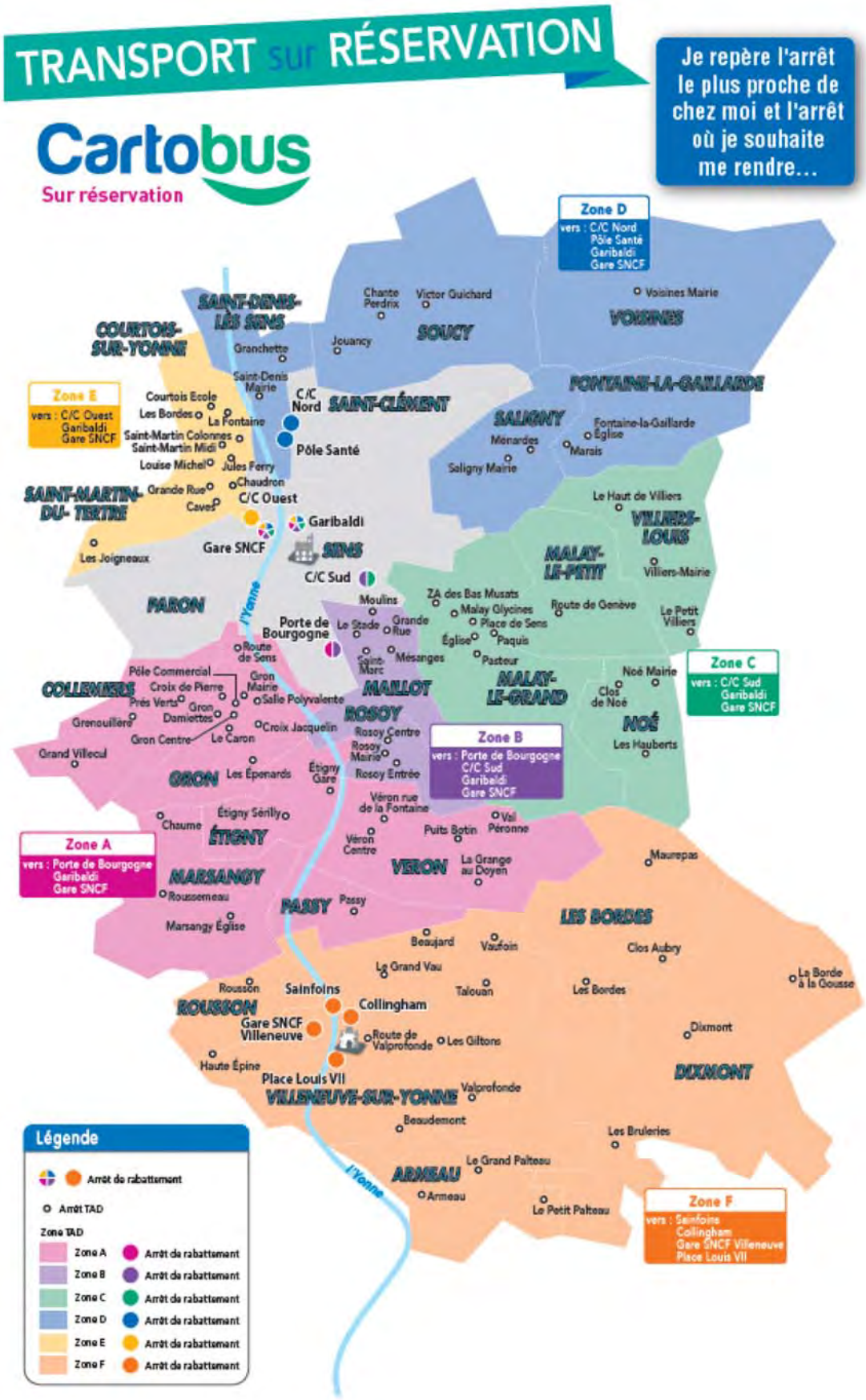

Acheter son titre de transport Intercom ? Rien de plus simple en ligne !

Si vous prenez le bus occasionnellement ou régulièrement, vous pouvez charger votre carte en ligne en vous munissant de votre numéro de Carte et en renseignant votre date de naissance. Vous n'aurez plus qu'à valider à votre prochaine arrivée dans le bus !

Renseignements pratiques

La Mairie

Ouverture au public :

Lundi et vendredi : de 16h30 à 18h30
Mardi et jeudi : de 16h30 à 17h30

Permanence des élus aux horaires ou sur rendez-vous.
Lundi et vendredi : de 16h30 à 18h30
Le Maire assure la permanence du vendredi.

Mail :
mairie.saintdenislessens.89@wanadoo.fr
Tél. : 03 86 65 73 24
Fax : 03 86 95 18 97

Les élus de notre commune

Alexandre BOUCHIER, Maire
Patrick DEROUET, 1er Adjoint
Jeannine MARLIN, 2e Adjoint
Martine LENFANT, 3e Adjoint
Patrick HUSKIN, 4e Adjoint
Bruno ASTRUC
Éric COTTY
Michel LAPERTEAUX
Brigitte LECLANT
Hubert LEPRETRE
Catherine PELLEGRINELLI
Jean-Louis TAVERNE
Sonia VANÇON
Lydie VAMBERQUE

Les Services Périscolaires

Garderie

Tél. : 03 86 95 35 97
Lundi-mardi-jeudi-vendredi :
7h30/8h50 - 16h20/18h20
Tarifs : 0,90 € de l'heure ;
Tickets par carnet de 25 : 22,50 €
A prendre auprès de Mesdames LABONNE et GOUR

Cantine

Tél. : 03 86 95 35 97
Lundi-mardi-jeudi-vendredi :
de 12 heures à 13h55
Tarif d'un repas : 3,35 € ;
Tarif d'un carnet de 10 : 33,50 €

Ecole communale maternelle et primaire

1 rue Albert Garnier
Tél. : 03 86 95 35 60

Bibliothèque communale

Ouverture les jeudis de 17h à 18h30, salle au-dessus de la salle des fêtes.

Agglomération Le Grand Sénonais

21 boulevard du 14 Juillet
89105 Sens Cedex
Tél : 03 86 65 89 00
Fax : 03 86 65 89 10
https://www.grand-senonais.fr/

Horaires d'ouverture :

Lundi au Jeudi : de 8h30 à 12 heures
et de 14 heures à 17h30
Vendredi : de 8h30 à 12 heures
et de 14 heures à 16h30

L'Assainissement

Toute demande relative à des égouts bouchés, branchement sur le domaine public d'eaux usées, et le SPANC (assainissement non collectif).

Tél. : 03 86 86 46 98

Astreinte 24h/24

Tél. : 03 86 65 21 51

Les Ordures Ménagères

- Ordures ménagères non recyclées : mardi et vendredi
- Bacs jaunes et bleus : lundi tous les 15 jours semaines impaires
- Bennes à verre (4 points de collecte) : sur le parking du port, parking communal rue de Paris, Hameau de Granchette et Sainte-Colombe (n'y mettre que du verre).
- Container à vêtements : sur le parking du port, près de la rivière (ne mettre que des vieux vêtements, sacs et/ou chaussures usagées).
- Déchèterie des Vauguillettes et des Sablons suivant les horaires d'ouverture. L'accès aux déchèteries se fait avec une carte. Pour vous la procurer : remplissez le formulaire d'inscription disponible dans les déchèteries, à l'accueil de votre mairie, à l'accueil de la communauté d'agglomération du Grand sénonais ou en le téléchargeant sur le site internet de l'agglomération.

Trois semaines après la date de dépôt du formulaire, la carte d'accès sera disponible à la communauté d'agglomération du grand Sénonais, 14 boulevard du 14 juillet à Sens.

Pour tout renseignement
prenez contact avec
les ambassadeurs du tri
03 58 45 10 23 ou 06 84 12 49 13
ambassadeursdutri@grand-senonais.fr
www.grand-senonais.fr

Distribution de l'eau potable à Saint-Denis-lès-Sens et branchements

Saur, 74, Rue René Binet à Sens,
Tél. : 03 86 64 72 69
Urgences : 03 58 58 20 09

Service instructeur de l'urbanisme sous l'autorité du Maire

Plan Local d'Urbanisme communal approuvé en décembre 2016

21 boulevard du 14 juillet — 89100 Sens – Tél. : 03 86 65 86 50
Ouverture au public sur rendez-vous.
Mail : service.urba@grand-sénonais.fr

Site internet GEOSENONAIS

Pour connaître toutes les règles d'urbanisme en vigueur, le parcellaire, etc.

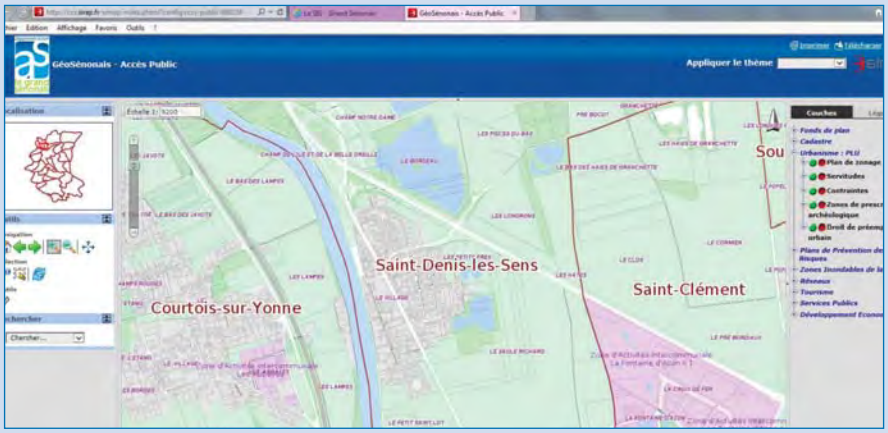

Tout projet de construction, de modification de façade, de changement de destination, de division parcellaire en vue de construire, nécessite une demande d'autorisation. Le type d'autorisation dépend du type de travaux à effectuer.

Ainsi, de nombreux travaux sont à déclarer à votre mairie. En effet, la notion de construction en urbanisme est prise dans un sens très large. Elle concerne :

- toute construction à usage d'habitation ou non, même ne comportant pas de fondations ;
- les installations, outillages et ouvrages, qui impliquent une implantation au sol, une occupation du sous-sol ou en surplomb.

Suivant l'importance du projet, il vous faut par exemple :

Une déclaration préalable pour :

- Une construction de moins de 20 m² (annexe, abri de piscine, abri de jardin même démontable, etc) ;
- Une extension de moins de 40 m² de votre habitation (sauf si sa surface dépasse 170 m²)
- Une piscine fixe ou gonflable (si elle reste au sol plus de 3 mois) de plus de 10 m² et de moins de 100 m² de bassin ;
- La pose ou la modification d'une clôture ;
- Le changement ou modification de portail ;
- La modification de l'aspect extérieur d'une construction (couverture, pose de fenêtre de toit, changement de menuiserie, ravalement, changement d'huisseries) ;
- L'installation d'une antenne parabolique et/ou d'un climatiseur, panneaux photovoltaïques... ;
- Le changement de destination d'un local sans travaux.

Un permis de construire pour :

- Une construction de plus de 20 m² ;
- Une extension de l'habitation de plus de 40 m² ;
- Toute piscine couverte, même modulable, d'une hauteur de plus de 1,80 m et toute piscine > à 100 m² ;
- Un changement de destination avec travaux modifiant soit les structures, soit la façade ;

Un certificat d'urbanisme pour connaître les règles (CUa) ou pour savoir si votre projet est réalisable (CUb).

Tarifs Communaux
au 1er septembre 2017

Service	Unité de facturation		Prix
Cantine	1 repas + garderie du midi par carnet de 10		3,35 € 33,50 €
Garderie	1 heure par carnet de 25		0,90 € 22,50 €
Forfait Cantine-Garderie Mercredi de 12h-17h	1 repas + 3 heures de garderie		6,05 €
Salle des Fêtes	Associations extérieures, entreprises de la commune et extérieures pour 1 journée		200,00 €
	Uniquement aux habitants de la commune Location au week-end à partir du vendredi 17h au lundi 8h		220,00 €
Cimetière	Concessions	30 ans 50 ans Perpétuelles	250,00 € 400,00 € 1 250,00 € + taxes
	Colombarium	15 ans 30 ans	400,00 € 600,00 €
	Cavurnes	30 ans 50 ans	200,00 € 300,00 €

Les Associations Dionysiennes

ANIMATION LOISIRS	Martine LENFANT
U.S.D. (Union Sportive Dionysienne) - Bureau général	Jean-François FEVRIER-MUZARD
U.S.D. section football	Karim SAINSARD
U.S.D section gymnastique adulte	Louise LAPERTEAUX
U.S.D section gymnastique enfant	Angélique FRANCOIS, Christine BOUCHIER
A.D.D.E.V.A. (Association Départementale de Défense des Victimes de l'Amiante)	Patrick THOURIGNY
Amicale des chasseurs	Albert LABONNE
Amicale du souvenir du combattant	Michel LAPERTEAUX
Club de l'amitié	Bernard TOURLIER
Amis de la chapelle de Sainte-Colombe	Bernard BROUSSE
Confrérie de Saint Vincent (Saint-Clément, Saint-Denis-Lès-Sens et Soucy)	Jean-Pierre LOGEAIS, Jean PATYS, et Gérard ROLLAND
Association Familiale Sainte-Colombe (Sainte-Colombe Formation)	Marie-Colette ANTONELLI

Les berges de l'Yonne

En juin 2017, notre commune a lancé une consultation sous forme d'un marché de prestations intellectuelles qui a pour objet la maîtrise d'œuvre pour la renaturation de berges de la rivière Yonne. Ce dossier a été constitué avec l'Institut d'Entretien des Rivières (IER) après des échanges avec l'Agence de l'Eau et Voies Navigables de France qui sont associés.

Contexte de l'étude

Le présent marché consiste en la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre pour la renaturation des berges de la rivière Yonne, sur la commune de Saint-Denis-lès-Sens, dans le département de l'Yonne (89). La commune de Saint-Denis-lès-Sens longe la rive droite de la rivière Yonne sur un peu plus de cinq kilomètres. Ces berges s'érodent, se rapprochent du chemin de halage qui suit la rivière Yonne et perdent de leur habitabilité pour la faune et la flore aquatiques. La commune souhaite aujourd'hui restaurer ces berges afin de limiter le phénomène d'érosion par mise en place de banquettes végétalisées.

Ce projet est monté conjointement avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) et Voies Navigables de France (VNF). Le but étant de démontrer les possibilités d'aménagements des berges de réseaux navigables de façon expérimentale (sur 1 kilomètre) sur un cours d'eau navigué, par la réutilisation des matériaux présents dans le fond du lit de l'Yonne, récupérés par dragage par VNF, en les stabilisant dans des banquettes végétalisées.

Zone d'étude

La zone d'étude concerne un kilomètre (1 km) de la rive droite de l'Yonne sur la commune de Saint-Denis-lès-Sens dans le bourg

Objectif de l'étude

Le travail du prestataire devra permettre au maître d'ouvrage d'engager en toute connaissance de cause et conformément à l'article 2 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée dite loi MOP, le projet tel que précisé à l'article 2 du présent CCTP. La prestation vise donc les objectifs suivants :

– Études de diagnostic (DIA) :

• confirmer la faisabilité technique et l'opportunité de l'opération, à travers un diagnostic multicritères précis et complet du site, dans son état initial ;

• effectuer les relevés nécessaires à l'établissement de l'état des lieux ;

• établir une estimation financière et en déduire la faisabilité de l'opération.

– Études d'Avant-Projet Sommaire (APS) :

• proposer et chiffrer plusieurs scénarii (3 minimum) d'aménagement du site, selon les souhaits du maître d'ouvrage ;

• établir un calendrier prévisionnel ;

• définir une estimation provisoire des travaux ;

• réaliser des plans : échelles 1/200, 1/100 ;

• le cas échéant, proposer des études complémentaires.

Études d'Avant-Projet Détaillé (APD) :

• justifier les principales caractéristiques des solutions retenues ;

• réaliser des plans : échelles 1/100, 1/50 ;

• préciser la conception de la solution retenue ;

• définir l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux ;

• vérifier la compatibilité avec la réglementation en vigueur ;

• permettre au maître d'ouvrage d'arrêter définitivement le programme ;

• déterminer le forfait de rémunération ;

• gestion du chantier (pollution...) ;

• prévoir la déclaration d'intention de commencement des travaux (DICT).

– Dossiers réglementaires : réaliser les démarches réglementaires nécessaires pour la mise en oeuvre des travaux (dossier loi sur l'eau, demande de subvention...).

Les solutions proposées devront être en cohérence avec les objectifs du maître d'ouvrage, tout en répondant aux diverses contraintes locales et en respectant la réglementation en vigueur.

Proposition finale

Cet avant-projet détaillé devra au minimum prendre en compte les points suivants :

– la restauration de la berge droite de la rivière Yonne, pour lutter contre l'érosion ;

– la prise en compte du foncier disponible (embarcadère...) ;

– la prise en compte de la présence de bâti sur le site d'étude (conséquences, avantages, inconvénients...) ;

– l'intégration des futurs aménagements dans le paysage environnant (sentier piétons, bancs publics...) ;

– la prise en compte de l'accès des riverains au site, après travaux (panneaux explicatifs des travaux, interdiction d'accès...) ;

– la présentation des principes de dimensionnement et critères de conception retenus ;

– une esquisse des différentes solutions envisagées comportant un plan de situation des dispositifs et des annexes. Une simulation graphique post aménagement (de type photomontage) pourra également être fournie. Le titulaire du marché produira des plans et des coupes, à une échelle adaptée (pour l'implantation générale et pour la vue en plan des dispositifs) ;

– un calendrier d'exécution des travaux et une estimation financière, définitifs ;

– un explicatif précisant les modalités d'entretien des éventuels équipements ou aménagements ;

– la démonstration des incidences sur le milieu notamment l'efficacité biologique pour les espèces piscicoles, l'efficacité sur le transit sédimentaire, l'impact sur la végétation rivulaire (et les espèces remarquables présentes si tel est le cas) ;

– l'impact des aménagements sur le(s) niveau(x) d'eau de l'Yonne ;

Comité de pilotage

Un comité de pilotage composé des différents partenaires techniques et financiers sera mis en place pour suivre ce projet. Il s'assurera de son avancement et validera chaque phase de l'étude au cours des différentes réunions de présentation.

La composition prévisionnelle de ce comité est la suivante :

– La commune de Saint-Denis-lès-Sens ;

– L'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) ;

– La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) ;

– Les Voies Navigables de France (VNF) ;

– La Direction départementale des Territoires (DDT) de l'Yonne ;

– L'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) ;

– La Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique de l'Yonne ;

– L'Institution pour l'Entretien des Rivières.

Saint-Denis Hier

Pour aller de l'avant, il est bon de regarder dans le rétroviseur...

Jean Bernardet Granchette 4 mars 1919

Les maternelles de 1980

Ecole Primaire 1976 – Cycle 3

Equipe de Football sous la conduite du Président Bernard Brulé

Nous sommes à la recherche de photographies de notre commune datant d'au minimum 20 ans, de celles et ceux qui l'ont fait vivre, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie pour nous les faire partager (Elles seront scannées et diffusées progressivement dans notre rubrique Saint-Denis Hier).

Alexandre Bouchier